

DEPARTEMENT  
DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT  
DE PONTARLIER  
CANTON  
DE PONTARLIER

VILLE DE PONTARLIER

## EXTRAIT

### Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

18 heures 30

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

**PRÉSENTS** : Mesdames HERARD, JACQUET, BOBILLIER, COLIN et MARADAN  
Messieurs TOULET, MICHAUD et VOIRIN

**EXCUSÉS** : Mesdames TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET et CUENOT  
Messieurs VIVOT, BEDOURET et LECLERC

**ABSENT** : Monsieur BRUN-BARONNAT

**PROCURATIONS** : Monsieur VIVOT à Madame HERARD  
Madame DROZ-BARTHOLET à Monsieur TOULET  
Madame CUENOT à Madame BOBILLIER

Nombre de membres en exercice : 17  
Présents : 9 – votants : 12

Le Président certifie :  
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 5 avril 2024



### **FINANCES – Compte de gestion 2023**

Le compte de gestion est le document chiffré dans lequel le comptable assignataire de la collectivité récapitule l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle, y compris celles qu'il a effectuées durant la journée complémentaire.

Ce compte présente :

- la situation au début de la gestion sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion,
- la situation à la fin de la gestion établie sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget et les résultats de celui-ci.

1 ex Dos. Délibération ✓

1 ex. Dossier Séance

1 ex. Conventions

1 ex. Service Instructeur

Le : 19 AVR. 2024

Le résultat de l'exercice, le résultat de clôture ainsi que l'exécution du budget par chapitre sont en parfaite concordance avec le compte administratif du dernier exercice.

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44555 - PONTARLIER-CCAS

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	14 029,55		4 121,10		18 150,65
Fonctionnement	163 714,73		-70 696,72		93 018,01
<b>TOTAL I</b>	<b>177 744,32</b>		<b>-66 575,62</b>		<b>111 168,70</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>177 744,32</b>		<b>-66 575,62</b>		<b>111 168,70</b>

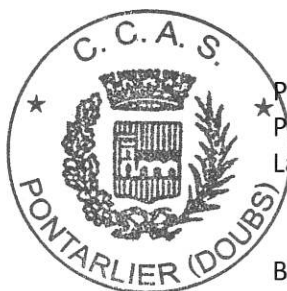
Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Émettent un avis favorable sur le compte de gestion 2023 tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus.



Pour extrait conforme,  
Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente,

*Bénédicte Herard*  
Bénédicte HERARD

DEPARTEMENT  
DU DOUBS  

---

ARRONDISSEMENT  
DE PONTARLIER  

---

CANTON  
DE PONTARLIER  

---

VILLE DE PONTARLIER

## EXTRAIT

### Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

18 heures 30

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

**PRÉSENTS** : Mesdames HERARD, JACQUET, BOBILLIER, COLIN et MARADAN  
Messieurs TOULET, MICHAUD et VOIRIN

**EXCUSÉS** : Mesdames TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET et CUENOT  
Messieurs VIVOT, BEDOURET et LECLERC

**ABSENT** : Monsieur BRUN-BARONNAT

**PROCURATIONS** : Monsieur VIVOT à Madame HERARD  
Madame DROZ-BARTHOLET à Monsieur TOULET  
Madame CUENOT à Madame BOBILLIER

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 9 – votants : 11

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 5 avril 2024



---

### **FINANCES - Compte administratif 2023**

L'arrêté des comptes d'une Collectivité Territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président du CCAS, après transmission du compte de gestion établi par le comptable public. Le compte de gestion 2023 du comptable est en parfaite concordance avec le compte administratif 2023.

Le compte administratif (CA) termine le cycle budgétaire annuel. Il est le document de la collectivité qui constate l'exécution du budget de l'année écoulée : il retrace donc toutes les dépenses et les recettes réalisées au cours d'une année. Il a aussi pour objectif de présenter les résultats comptables de l'exercice.

1 ex Dos. Délibération ✓

1 ex. Dossier Séance

1 ex. Conventions

1 ex. Service Instructeur

Le : 19 AVR. 2024

La présentation du CA est un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité : l'ordonnateur (le Président) rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le CA doit être en tout point conforme au compte de gestion, ce dernier retraçant les opérations du comptable pour le compte du CCAS, en application du principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable public.

Tout comme le budget, le CA est présenté en deux sections bien distinctes :

- Le fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS,
- L'investissement qui concerne le patrimoine et engage la collectivité sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Le CA matérialise la réalité de l'exécution et constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette différence va constituer les résultats et conclura soit à une capacité soit à un besoin de financement.

## Partie 1 : Données générales du CA 2023

### A. Résultats de l'exercice 2023

Le montant du Compte Administratif 2023 s'élève à 4.29 M€ en recettes et à 4.18 M€ en dépenses. Il s'articule de la façon suivante :

4.24 M€ en fonctionnement 0.05 M€ en investissement
--

Recettes	
Recettes réelles	4 083 038,42 €
Recettes d'ordre	32 628,78 €
Reprise résultat N-1	177 744,32 €
<b>Recettes totales</b>	<b>4 293 411,52 €</b>

4,15 M€ en fonctionnement 0.03 M€ en investissement
--

Dépenses	
Dépenses réelles	4 149 614,04 €
Dépenses d'ordre	32 628,78 €
Reprise résultat N-1	0,00 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>4 182 242,82 €</b>

Les opérations réelles se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs contrairement aux opérations d'ordre qui correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers et sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes.

Ainsi, le résultat de clôture de l'exercice 2023 s'élève à 111.2 K€ et le résultat net (comprenant les restes à réaliser) est de 121.4 K€.



Le tableau ci-dessous détaille ces résultats :

	Recettes 2023 (hors reprise de résultat)	Dépenses 2023	Résultat propre à 2023	Affectation résultat 2022 en investissement	Reprise résultat 2022	Résultat de clôture brut 2023	Restes à réaliser 2023 (recettes RAR - dépenses RAR)	Résultat net 2023
	A	B	C=A-B	D	E	F=C+D+E	G	H=F+G
Fonctionnement	4 079 456,62 €	4 150 153,34 €	-70 696,72 €		163 714,73 €	93 018,01 €		93 018,01 €
Investissement	36 210,58 €	32 089,48 €	4 121,10 €		14 029,59 €	18 150,69 €	10 274,38 €	28 425,07 €
Total	4 115 667,20 €	4 182 242,82 €	-66 575,62 €	0,00 €	177 744,32 €	111 168,70 €	10 274,38 €	121 443,08 €

Pour information, les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice N mais qui donneront lieu à un paiement sur l'exercice N+1.

En recettes, les restes à réaliser correspondent à des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette (exemple : décision d'attribution de subvention d'investissement).

## B. Présentation des épargnes

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts des emprunts. Ce ratio mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

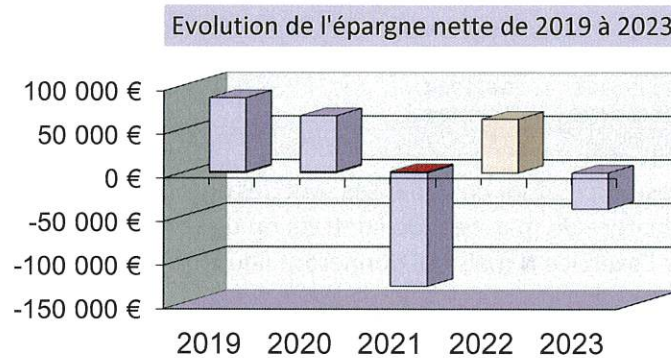
L'épargne brute reprend l'épargne de gestion à laquelle sont ajoutées les charges d'intérêts des emprunts. Cette épargne est affectée directement à la couverture des dépenses d'investissement.

L'épargne nette ajoute à l'épargne brute le montant du remboursement du capital de la dette et mesure donc l'épargne disponible après le financement des remboursements de la dette.

### Évolution des différentes épargnes des exercices 2019 à 2023

	C.A 2019 retraité	C.A 2020 retraité	C.A 2021 retraité	C.A 2022 retraité	C.A 2023 retraité	Évolution 23/22	
						en €	%
Dépenses de gestion (A)	3 405 286 €	3 498 262 €	3 632 789 €	3 796 691 €	4 102 512 €	305 821 €	8,1 %
dont frais de personnel	2 808 410 €	2 887 772 €	3 001 166 €	3 142 491 €	3 408 128 €	265 637 €	8,5 %
Recettes réelles de fonctionnement (B)	3 491 043 €	3 563 538 €	3 504 103 €	3 858 123 €	4 061 121 €	202 998 €	5,3 %
<b>Épargne de gestion (C=B-A)</b>	<b>85 758 €</b>	<b>65 276 €</b>	<b>-128 686 €</b>	<b>61 433 €</b>	<b>-41 391 €</b>	<b>-102 824 €</b>	
Intérêts de la dette hors indemnités compensatrices liées à réaménagement (D)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Épargne brute (E=C-D)</b>	<b>85 758 €</b>	<b>65 276 €</b>	<b>-128 686 €</b>	<b>61 433 €</b>	<b>-41 391 €</b>	<b>-102 824 €</b>	
Remboursement de dette hors emprunt de refinancement (F)	1 300 €	1 300 €	1 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Épargne nette (G=E-F)</b>	<b>84 458 €</b>	<b>63 976 €</b>	<b>-129 986 €</b>	<b>61 433 €</b>	<b>-41 391 €</b>	<b>-102 824 €</b>	
<b>Taux d'épargne nette (H=G/B)</b>	<b>2,42%</b>	<b>1,80%</b>	<b>-3,71%</b>	<b>1,59%</b>	<b>-1,02%</b>		

Les dépenses et les recettes prises en compte dans ce calcul sont retraitées. En effet, les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) et les recettes exceptionnelles (chapitre 77) ne sont pas comptabilisées car il ne s'agit pas de dépenses ou de recettes durables.



L'épargne brute 2023 est négative, elle s'élève à **-41 K€**.

Elle est en diminution de près de **103 K€** par rapport à 2022 s'expliquant par :

- Une augmentation plus rapide des dépenses de gestion (**+8 %**) que celle des recettes de gestion (**+5%**).
- Dont une augmentation des frais de personnel de **8.5%**.

Le détail de ces évolutions sera expliqué dans les pages suivantes.

### C. Dette

Au 31 décembre 2023, le CCAS n'a aucune dette à rembourser.



## D. Évolution des résultats de 2019 à 2023 :

### Évolution des résultats de 2019 à 2023

		2019	2020	2021	2022	2023
Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice (A)	54 031 €	40 328 €	-84 483 €	30 725 €	-70 697 €
	Évolution du résultat propre		-13 704 €	-124 811 €	115 208 €	-101 422 €
	Reprise résultats N-1 (B)	123 114 €	177 146 €	217 473 €	132 990 €	163 715 €
	Résultat cumulé (C=A+B)	177 146 €	217 473 €	132 990 €	163 715 €	93 018 €
	Évolution du résultat cumulé		40 328 €	-84 483 €	30 725 €	-70 697 €
Investissement	Résultat propre à l'exercice (D)	15 291 €	8 926 €	-78 998 €	-3 924 €	4 121 €
	Évolution du résultat propre		-6 366 €	-87 924 €	75 073 €	8 045 €
	Reprise résultats N-1 (E)	72 735 €	88 026 €	96 952 €	17 954 €	14 030 €
	Résultat cumulé (F=D+C)	88 026 €	96 952 €	17 954 €	14 030 €	18 151 €
	Évolution du résultat cumulé		8 926 €	-78 998 €	-3 924 €	4 121 €
Fonctionnement + Investissement	Résultat propre à l'exercice (G=A+D)	69 323 €	49 254 €	-163 481 €	26 800 €	-66 576 €
	Évolution du résultat propre		-20 069 €	-212 735 €	190 282 €	-93 376 €
	Reprise résultats N-1 (H=B+E)	195 849 €	265 172 €	314 425 €	150 944 €	177 744 €
	Résultat cumulé (I=C+F)	265 172 €	314 425 €	150 944 €	177 744 €	111 169 €
	Évolution du résultat cumulé		49 254 €	-163 481 €	26 800 €	-66 576 €

Le résultat cumulé au 31/12/2023 s'élève environ à 111 K€.

Il correspond au résultat propre de l'exercice (-67 K€) auquel il convient d'ajouter la reprise des résultats de l'année N-1 (177 K€).

En d'autres termes, sans la reprise des résultats excédentaires des années antérieures, le compte administratif 2023 du CCAS présenterait un déficit de 66.5 K€.

## Partie 2 : Réalisations de l'exercice 2023

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2023 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
011	Charges à caractère général	607 531,00 €	577 579,92 €	29 951,08 €	95 %
012	Charges de personnel	3 467 652,00 €	3 408 128,42 €	59 523,58 €	98 %
65	Autres charges de gestion courante	135 820,00 €	116 316,05 €	19 503,95 €	86 %
67	Charges exceptionnelles	18 355,00 €	18 341,13 €	13,87 €	100 %
68	Dotations aux provisions	490,00 €	487,69 €	2,31 €	100 %
022	Dépenses imprévues	13 406,73 €	0,00 €	13 406,73 €	0 %
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1			0,00 €	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>4 243 254,73 €</b>	<b>4 120 853,21 €</b>	<b>122 401,52 €</b>	<b>97 %</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 323,00 €	29 300,13 €	22,87 €	100 %
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>29 323,00 €</b>	<b>29 300,13 €</b>	<b>22,87 €</b>	<b>100 %</b>
	<b>Total général</b>	<b>4 272 577,73 €</b>	<b>4 150 153,34 €</b>	<b>122 424,39 €</b>	<b>97 %</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2023 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
013	Atténuation de charges	120 580,00 €	129 541,49 €	-8 961,49 €	107 %
70	Produits des services	717 533,00 €	689 837,97 €	27 695,03 €	96 %
74	Dotations, subventions et participations	3 238 620,00 €	3 227 955,62 €	10 664,38 €	100 %
75	Autres produits de gestion courante	13 780,00 €	13 785,87 €	-5,87 €	100 %
77	Produits exceptionnels	15 005,00 €	15 007,02 €	-2,02 €	100 %
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1	163 714,73 €	163 714,73 €	0,00 €	100 %
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>4 269 232,73 €</b>	<b>4 239 842,70 €</b>	<b>29 390,03 €</b>	<b>99 %</b>
042	Amortissement des subventions	3 345,00 €	3 328,65 €	16,35 €	100 %
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>3 345,00 €</b>	<b>3 328,65 €</b>	<b>16,35 €</b>	<b>100 %</b>
	<b>Total général</b>	<b>4 272 577,73 €</b>	<b>4 243 171,35 €</b>	<b>29 406,38 €</b>	<b>99 %</b>

<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>93 018,01 €</b>
-----------------------------------	---------------	--------------------

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2023 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles	49 415,30 €	28 760,83 €	20 654,47 €	58 %
23	Immobilisations en cours	12 760,20 €	0,00 €	12 760,20 €	0 %
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>62 175,50 €</b>	<b>28 760,83 €</b>	<b>33 414,67 €</b>	<b>46 %</b>
13	Subventions			0,00 €	
	<b>Total des dépenses d'équip et financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
001	Résultat d'investissement reporté CA n-1			0,00 €	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>62 175,50 €</b>	<b>28 760,83 €</b>	<b>33 414,67 €</b>	<b>46 %</b>
040	Amortissement des subventions	3 345,00 €	3 328,65 €	16,35 €	100 %
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>3 345,00 €</b>	<b>3 328,65 €</b>	<b>16,35 €</b>	<b>100 %</b>
	<b>Total général</b>	<b>65 520,50 €</b>	<b>32 089,48 €</b>	<b>33 431,02 €</b>	<b>49 %</b>



## RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2023 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
10	Dotations	2 380,00 €	2 389,84 €	-9,84 €	100 %
13	Subventions	19 787,91 €	4 520,61 €	15 267,30 €	23 %
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
001	Résultat d'investis. reporté CA n-1	14 029,59 €	14 029,59 €	0,00 €	100 %
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>36 197,50 €</b>	<b>20 940,04 €</b>	<b>15 257,46 €</b>	<b>58 %</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 323,00 €	29 300,13 €	22,87 €	100 %
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>29 323,00 €</b>	<b>29 300,13 €</b>	<b>22,87 €</b>	<b>100 %</b>
	<b>Total général</b>	<b>65 520,50 €</b>	<b>50 240,17 €</b>	<b>15 280,33 €</b>	<b>77 %</b>

<b>Résultat d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 150,69 €</b>
----------------------------------	---------------	--------------------

<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	<b>111 168,70 €</b>
----------------------------	---------------	---------------------

### Détermination du résultat

Section de fonctionnement	Prévisions	Réalisations
Dépenses réelles (A)	4 243 254,73 €	4 120 853,21 €
Dépenses d'ordre (B)	29 323,00 €	29 300,13 €
<b>Total général - Dépenses (C=A+B)</b>	<b>4 272 577,73 €</b>	<b>4 150 153,34 €</b>
Recettes réelles (D)	4 269 232,73 €	4 239 842,70 €
Recettes d'ordre (E)	3 345,00 €	3 328,65 €
<b>Total général - Recettes (F=D+E)</b>	<b>4 272 577,73 €</b>	<b>4 243 171,35 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement (G=F-C)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>93 018,01 €</b>

Section d'investissement	Prévisions	Réalisations
Dépenses réelles (H)	62 175,50 €	28 760,83 €
Dépenses d'ordre (I)	3 345,00 €	3 328,65 €
<b>Total général - Dépenses (J=H+I)</b>	<b>65 520,50 €</b>	<b>32 089,48 €</b>
Recettes réelles (K)	36 197,50 €	20 940,04 €
Recettes d'ordre (L)	29 323,00 €	29 300,13 €
<b>Total général - Recettes (M=K+L)</b>	<b>65 520,50 €</b>	<b>50 240,17 €</b>
<b>Résultat d'investissement (N=M-J)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 150,69 €</b>

<b>Résultat de clôture (O=G+N)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>111 168,70 €</b>
------------------------------------	---------------	---------------------

### Détermination de l'affectation du résultat

Solde d'exécution de la section de fonctionnement (G)	93 018,01 €
Solde d'exécution de la section d'investissement cpte 001 (N)	18 150,69 €
Restes à réaliser en dépenses (P)	12 760,20 €
Restes à réaliser en recettes (Q)	23 034,58 €
Solde d'investissement avec Restes à Réaliser (R=N-P+Q)	28 425,07 €

### Proposition d'affectation du résultat

Affectation obligatoire de l'excédent de fonctionnement en investissement (cpte 1068) (S)	0,00 €
Affectation possible (T=S si G>S sinon T=G)	0,00 €
Solde du résultat d'exploitation à affecter ou à reporter (R.002) (U=G-T)	93 018,01 €
Disponible « net » pour BP 2024 (résultats 2023 - RAR investissement 2023) (V=G+R)	121 443,08 €

Après prise en compte des restes à réaliser, le solde disponible pour le BP 2024 est de 121.4 K€.

### A. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement retranscrit l'ensemble des charges (frais de personnel, fournitures, prestations de service, etc...) et des produits (participations des familles, subventions des différents partenaires, etc...) correspondant aux opérations courantes et régulières du CCAS. Ces opérations n'affectent pas le patrimoine de la collectivité.

En 2023, les dépenses de fonctionnement représentent 4 150 153.34 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 4 243 171.35 €.

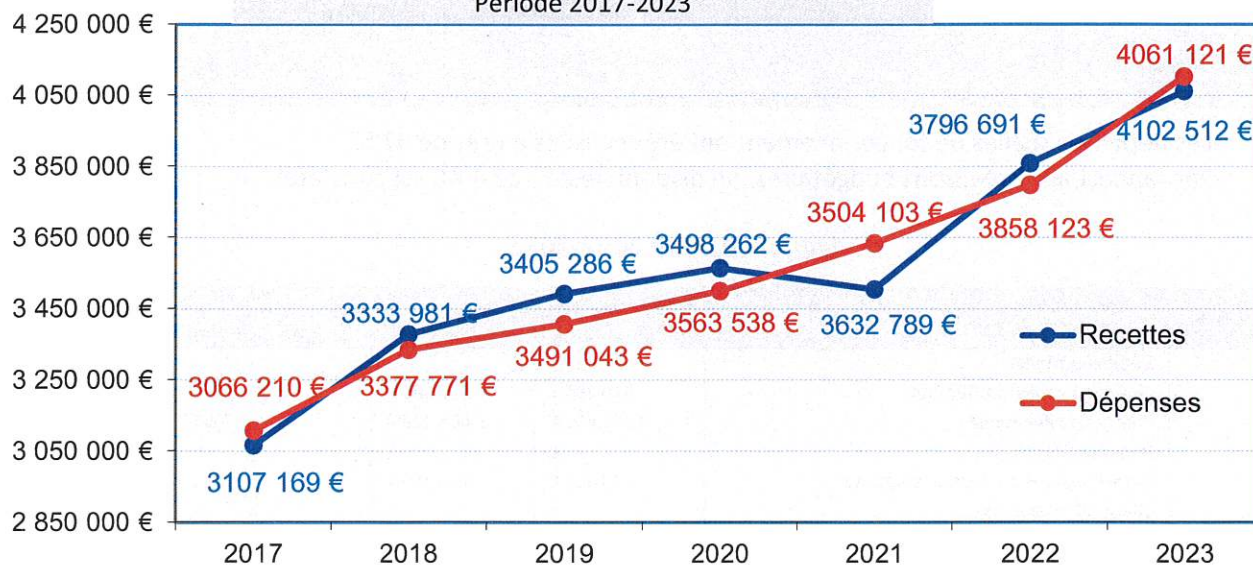


**Évolution des Dépenses et des Recettes Réelles de fonctionnement - Période de 2017 à 2023**  
(hors intérêts et hors dépenses /recettes exceptionnelles)

Années	Dépenses réelles (hors intérêts de la dette et dépenses exceptionnelles)	Variation en %	Recettes réelles retraitées (hors recettes exceptionnelles)	Variation en %	Variation en % RRF/DRF	
2017	3 107 169 €	7,09 %	3 066 210 €	5,06 %	-2,03 %	Ciseau
2018	3 333 981 €	7,30 %	3 377 771 €	10,16 %	2,86 %	
2019	3 405 286 €	2,14 %	3 491 043 €	3,35 %	1,21 %	
2020	3 498 262 €	2,73 %	3 563 538 €	2,08 %	-0,65 %	Ciseau
2021	3 632 789 €	3,85 %	3 504 103 €	-1,67 %	-5,51 %	Ciseau
2022	3 796 691 €	4,51 %	3 858 123 €	10,10 %	5,59 %	
2023	4 102 512 €	8,05 %	4 061 121 €	5,26 %	-2,79 %	Ciseau

*Effet ciseau : les dépenses et les recettes évoluent de manière opposée ou les dépenses augmentent plus vite que les recettes.*

**Évolution des dépenses et recettes réelles - Fonctionnement**  
Période 2017-2023



Les dépenses réelles retraitées de fonctionnement ont augmenté de **306 K€** entre 2022 et 2023 soit en hausse de 8.05 %.

Quant aux recettes réelles retraitées de fonctionnement, elles ont augmenté de **203 K€** entre 2022 et 2023 soit en évolution de +5.26%.

Contrairement à l'année 2022, l'évolution des dépenses est supérieure à celle des recettes.

Aussi, en 2023, un effet ciseau est constaté contrairement à 2022, effet déjà constaté sur les exercices 2020 et 2021.

## 1. Dépenses de fonctionnement

### ➤ Dépenses totales

- Réalisations 2023

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2023 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
011	Charges à caractère général	607 531,00 €	577 579,92 €	29 951,08 €	95 %
012	Charges de personnel	3 467 652,00 €	3 408 128,42 €	59 523,58 €	98 %
65	Autres charges de gestion courante	135 820,00 €	116 316,05 €	19 503,95 €	86 %
67	Charges exceptionnelles	18 355,00 €	18 341,13 €	13,87 €	100 %
68	Dotations aux provisions	490,00 €	487,69 €	2,31 €	100 %
022	Dépenses imprévues	13 406,73 €	0,00 €	13 406,73 €	0 %
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>4 243 254,73 €</b>	<b>4 120 853,21 €</b>	<b>122 401,52 €</b>	<b>97 %</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 323,00 €	29 300,13 €	22,87 €	100 %
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>29 323,00 €</b>	<b>29 300,13 €</b>	<b>22,87 €</b>	<b>100 %</b>
	<b>Total général</b>	<b>4 272 577,73 €</b>	<b>4 150 153,34 €</b>	<b>122 424,39 €</b>	<b>97 %</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à près de 97 %.

Par rapport aux prévisions budgétaires, un disponible de 122.4 K€ est constaté.

- Évolution entre 2022-2023

Fonctionnement					
Chapitres		CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
	<b>Dépenses réelles</b>				
011	Charges à caractère Général	530 204 €	577 580 €	47 376 €	8,2 %
2	Charges de Personnel	3 142 491 €	3 408 128 €	265 637 €	7,8 %
022	Dépenses Imprévues	€	€	€	
65	Autres Charges de Gestion courante	123 883 €	116 316 €	-7 567 €	-6,5 %
66	Charges Financières	- €	- €	- €	
67	Charges Exceptionnelles	16 364 €	18 341 €	1 977 €	10,8 %
68	Dotations aux Provisions (compte 6817)	113 €	488 €	375 €	76,8 %
	<b>Total Réel</b>	<b>3 813 055 €</b>	<b>4 120 853 €</b>	<b>307 798 €</b>	<b>7,5 %</b>
	<b>Dépenses Ordres</b>				
23	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 669 €	29 300 €	4 632 €	15,8 %
	<b>Total Ordre</b>	<b>24 669 €</b>	<b>29 300 €</b>	<b>4 632 €</b>	<b>15,8 %</b>
.	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>3 837 724 €</b>	<b>4 150 153 €</b>	<b>312 430 €</b>	<b>7,5 %</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 7.5 % entre 2022 et 2023 soit une hausse de près de 312 K€.



## ➤ Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, etc...) ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement, frais de télécommunications, etc...).

### ▪ Réalisations 2023 :

Chapitre	011-Charges à caractère Général	Prévision 2023	CA 2023	Disponible 2023	Taux de réalisation 2023
	Dépenses réelles				
60	Achats et Variations de Stocks	99 717 €	97 588 €	2 129 €	97,9 %
61	Services Extérieurs	435 539 €	420 274 €	15 265 €	96,5 %
62	Autres Services Extérieurs	71 410 €	59 108 €	12 302 €	82,8 %
63	Impôts, taxes et versements assimilés	865 €	610 €	255 €	70,5 %
	<b>Total</b>	<b>607 531 €</b>	<b>577 580 €</b>	<b>29 951 €</b>	<b>95,1 %</b>

D'un montant de plus de **607 K€**, le chapitre 011 représente 14 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre budgétaire a été exécuté à hauteur de 95 % en 2023.

Un disponible de **30 K€** est constaté se ventilant au niveau des subdivisions suivantes :

- *subdivision 60 : achats et variation des stocks* : une différence entre les prévisions et les réalisations de **2 K€** est constatée due principalement aux dépenses moindres relatives aux fournitures d'entretien (-1.3 K€), aux fournitures de petits équipements (-.2 K€), aux fournitures de 1<sup>ière</sup> nécessité (-1.1 K€), aux dépenses d'alimentation (-.1 K€), et aux augmentations de dépenses d'énergie et d'électricité (+3.4 K€)
- *subdivision 61 : services extérieurs* : une différence entre les prévisions et les réalisations de près de **15 K€** est constatée. En effet, par rapport aux prévisions, certaines dépenses sont moindres comme les dépenses de maintenance et d'entretien (-3.2 K€), les dépenses de formation (-4.5 K€), les dépenses de prestations de services (-1.1 K€), les dépenses de location (-3.9 K€), les charges de copropriété (-1.4 K€), les autres frais divers (-0.6 K€), les dépenses d'assurance (-0.5 K€),
- *subdivision 62 : autres services extérieurs* : une différence entre les prévisions et les réalisations de près de **12.3 K€** est constatée principalement due aux dépenses moindres relatives aux frais d'annonces et insertions (-2 K€), aux frais de fêtes et cérémonies (-1.4 K€), aux frais de réception (-1 K€), aux frais de catalogues et imprimés (-0.8 K€), aux frais d'affranchissement et téléphone (-1.1 K€), aux frais divers d'honoraire, actes (-2 K€).

### ▪ Évolution entre 2022-2023

Évolution du chapitre 011					
Chapitre	011-Charges à caractère Général	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
	Dépenses réelles				
60	Achats et Variations de Stocks	62 584 €	97 588 €	35 004 €	35,9 %
61	Services Extérieurs	403 383 €	420 274 €	16 891 €	4,0 %
62	Autres Services Extérieurs	55 402 €	59 108 €	3 706 €	
63	Impôts, taxes et versements assimilés	8 835 €	610 €	-8 225 €	-1347,9 %
	<b>Total</b>	<b>530 204 €</b>	<b>577 580 €</b>	<b>47 376 €</b>	<b>8,2 %</b>

Les charges à caractère général ont augmenté de 8.2% entre 2022 et 2023 soit une hausse de près de 47 K€ s'expliquant comme suit :

- *subdivision 60 : achats et variation des stocks* : une augmentation de 35 K€ est constatée entre 2022 et 2023 s'expliquant par :
  - Une augmentation des dépenses de fluides et d'énergie (30 K€),
  - Une augmentation des dépenses de produits de 1ere nécessité (2 K€),
  - Une augmentation des dépenses d'alimentation (1 K€),
  - Une augmentation des dépenses de fournitures administratives (2 K€).
- *subdivision 61 : services extérieurs* : une augmentation de près de 17 K€ est constatée entre 2022 et 2023 s'expliquant notamment par :
  - Une augmentation des dépenses d'assurance (+37K€) liée à la revalorisation du contrat d'assurances pour les agents.
  - Une diminution des dépenses de prestations de service (-14 K€), en lien avec une diminution du nombre de repas consommés sur 2023.
  - Une augmentation des coûts de loyers et des charges locatives (6 K€)
  - Une diminution des dépenses de formation (-4 K).
  - Une diminution des dépenses d'entretien de bâtiments (-5 K€),
- *subdivision 63 : impôts, taxes et versements assimilés* : une diminution de 8 K€ est constatée en 2023, le CCAS n'ayant pas été soumis au paiement au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le taux de travailleurs handicapés et assimilés ayant été supérieur au seuil de 6% de l'effectif total rémunéré au 1<sup>er</sup> janvier (en équivalent temps plein), le CCAS a été exonéré de cette contribution.

### ➤ Charges de personnel (chapitre 012)

#### ▪ Réalisations 2023

Les charges de personnel représentent 83% des dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit donc du principal poste de dépenses.

Elles se ventilent comme suit :

Chapitre	012-Charges de Personnel	Prévision 2023	CA 2023	Disponible 2023	Taux de réalisation 2023
62	Dépenses réelles				
	Autres Services Extérieurs	6 690 €	6 323 €	368 €	94,5 %
63	Impôts, taxes et versements assimilés	60 593 €	61 360 €	- 767 €	101,3 %
64	Charges de Personnel	3 400 369 €	3 340 446 €	59 923 €	98,2 %
	<b>Total</b>	<b>3 467 652 €</b>	<b>3 408 128 €</b>	<b>59 524 €</b>	<b>98,3 %</b>

Les dépenses relatives au personnel ont été réalisées à près de 98 %.

#### ▪ Évolution entre 2022-2023

Évolution du chapitre 012					
Chapitre	012-Charges de Personnel	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
	Dépenses réelles				
62	Autres Services Extérieurs	5 980 €	6 323 €	342 €	5,4 %
63	Impôts, taxes et versements assimilés	54 761 €	61 360 €	6 599 €	10,8 %
64	Charges de Personnel	3 081 748 €	3 340 446 €	258 699 €	7,7 %
	<b>Total</b>	<b>3 142 489 €</b>	<b>3 408 128 €</b>	<b>265 639 €</b>	<b>7,8 %</b>



Les charges de personnel 2023 sont en augmentation de près de 8 % par rapport à 2022 soit une hausse de 265.6 K€ s'expliquant principalement par :

- L'application des mesures décidées au niveau national notamment :
  - L'impact sur une année complète du dégel de la valeur du point d'indice, décidé au niveau national au 1er juillet 2022 (+35.1 K€),
  - Les revalorisations du SMIC en 2023 (+29K€),
  - La prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité estimé à 1.5 % sur l'année 2023 (+36.7 K€),
  - L'impact sur 12 mois du versement du complément de traitement indiciaire (« prime SEGUR ») (+10.3 K€) ;
  
- L'incidence des évènements et mouvements de personnel au CCAS :
  - La prise en compte, au niveau de la crèche familiale Capucine, du recrutement d'une nouvelle assistant maternelle (ASMAT) et d'une augmentation de la capacité d'accueil de certaines ASMAT (+41.8 K€),
  - Le recrutement d'une auxiliaire de puériculture supplémentaire à 0.6 Équivalent Temps Plein au 01/09/2023, à la suite de l'augmentation de la capacité d'accueil de la micro-crèche Arc en Ciel (Granges-Narboz) passant de 10 à 12 enfants (+7.2 K€).
  - Les remplacements des différents temps partiels thérapeutiques au sein des établissements accueillant de jeunes enfants (+23.8 K€) afin de respecter les taux d'encadrement ;
  - L'intégration de remplacements en lien avec des congés maternité (+36 K€).

### ➤ Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce poste de dépenses concerne principalement :

- Les secours d'urgence (chèques d'accompagnement personnalisés pour l'alimentation et l'hygiène, secours en argent, hébergement à l'hôtel...),
- Les aides diverses (transports, Noël...),
- Les subventions versées aux associations,
- La participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL),
- La rétrocession à la Ville de Pontarlier de la subvention d'État perçue au titre du Programme de Réussite Éducative (PRE).

Il représente 3 % des dépenses réelles de fonctionnement.

#### ▪ Réalisations 2023

Chapitre	65-Autres Charges de Gestion	Prévision 2023	CA 2023	Disponible 2023	Taux de réalisation 2023
	Dépenses réelles				
6532	Frais de Missions	530 €	530 €	0 €	100,0 %
6541	Créances admises en non-valeurs	195 €	191 €	4 €	97,7 %
6561	Secours/Aides	20 000 €	8 311 €	11 689 €	41,6 %
6562	Actions de Noël	22 000 €	18 151 €	3 849 €	82,5 %
6573	Subv fonctionnement/Organismes Publics	34 360 €	31 457 €	2 903 €	91,6 %
6574	Subv fonctionnement/Associations et autres	58 725 €	57 675 €	1 050 €	98,2 %
658	Charges Diverses de Gestion	10 €	2 €	8 €	19,4 %
	<b>Total</b>	<b>135 820 €</b>	<b>116 316 €</b>	<b>19 504 €</b>	<b>85,6 %</b>

D'un montant de 116.4 K€, ces dépenses ont été réalisées à plus de 85 %.

Une différence de 19 K€ entre les prévisions et les réalisations est constatée. Celle-ci s'explique par des dépenses moindres que prévu au niveau des secours d'urgence, des actions de Noël et des subventions versées.

Il convient de rappeler qu'en 2023, l'État a renouvelé des aides pour les foyers les plus modestes : aide carburant, prime inflation, chèque énergie...

▪ Évolution entre 2022-2023

Évolution du chapitre 65					
Chapitre	65-Autres Charges de Gestion	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
6532	Dépenses réelles				
	Frais de Missions	- €	530 €	530 €	100,0 %
6541	Créances admises en non-valeurs	75 €	191 €	115 €	60,5 %
6561	Secours/Aides	13 578 €	8 311 €	-5 267 €	-63,4 %
6562	Actions de Noël	18 348 €	18 151 €	-197 €	-1,1 %
6573	Subv fonctionnement/Organismes Publics	31 156 €	31 457 €	-301 €	1,0 %
6574	Subv fonctionnement/Associations et autres	60 725 €	57 675 €	-3 050 €	-5,3 %
658	Charges Diverses de Gestion	1 €	2 €	1 €	53,1 %
	<b>Total</b>	<b>123 883 €</b>	<b>116 316 €</b>	<b>-7 567 €</b>	<b>-6,5 %</b>

Les dépenses du chapitre 65 sont en diminution de 7.5 K € entre 2022 et 2023

Ce sont notamment les postes de secours et de subventions qui ont été moins impactés sur 2023 que sur 2022.

➤ Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre budgétaire comprend les dépenses « non récurrentes » liées à des événements inattendus.

En 2023, ces charges représentent moins de 0.5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

▪ Réalisations 2023

Chapitre	67-Charges Exceptionnelles	Prévision 2023	CA 2023	Disponible 2023	Taux de réalisation 2023
673	Dépenses réelles				
	Charges Exceptionnelles	18 355 €	18 341 €	14 €	99,9 %
	<b>Total</b>	<b>18 355 €</b>	<b>18 341 €</b>	<b>14 €</b>	<b>99,9 %</b>

D'un montant de 18 K€, ces dépenses ont été réalisées à 100 %.

Elles regroupent essentiellement des remboursements effectués au profit de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à la suite de trop perçus sur la Prestation de Service Unique (PSU) sur certaines structures.

Ces trop versés par la CAF concernent les crèches Pirouette et P'tits Loups en 2023

▪ Évolution entre 2022-2023

Évolution du chapitre 67					
Chapitre	67-Charges Exceptionnelles	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
673	Dépenses réelles				
	Charges Exceptionnelles	16 364 €	18 341 €	1 977 €	10,8 %
	<b>Total</b>	<b>16 364 €</b>	<b>18 341 €</b>	<b>1 977 €</b>	<b>10,8 %</b>

Par rapport à 2022, ces dépenses sont en augmentation de 2 K€ en raison de remboursements de trop perçus de PSU plus importants en 2023 qu'en 2022.



## 2. Recettes de fonctionnement

### ➤ Recettes totales

#### ▪ Réalisations 2023

#### RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2023 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
013	Atténuation de charges	120 580,00 €	129 541,49 €	-8 961,49 €	107 %
70	Produits des services	717 533,00 €	689 837,97 €	27 695,03 €	96 %
74	Dotations, subventions et participations	3 238 620,00 €	3 227 955,62 €	10 664,38 €	100 %
75	Autres produits de gestion courante	13 780,00 €	13 785,87 €	-5,87 €	100 %
77	Produits exceptionnels	15 005,00 €	15 007,02 €	-2,02 €	100 %
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1	163 714,73 €	163 714,73 €	0,00 €	100 %
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>4 269 232,73 €</b>	<b>4 239 842,70 €</b>	<b>29 390,03 €</b>	<b>99 %</b>
042	Amortissement des subventions	3 345,00 €	3 328,65 €	16,35 €	100 %
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>3 345,00 €</b>	<b>3 328,65 €</b>	<b>16,35 €</b>	<b>100 %</b>
	<b>Total général</b>	<b>4 272 577,73 €</b>	<b>4 243 171,35 €</b>	<b>29 406,38 €</b>	<b>99 %</b>

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à près de 99 %.

Par rapport aux prévisions budgétaires, une différence de -30 K€ est constatée.

#### ▪ Évolution entre 2022-2023

Chapitres	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %	
002	Dépenses réelles	132 990 €	163 715 €	30 725 €	18,8 %
013	Résultat Reporté de Fonctionnement	133 289 €	129 541 €	-3 748 €	-2,9 %
70	Atténuation de charges	735 430 €	689 838 €	-45 592 €	-6,6 %
74	Produits de services/Ventes diverses	2 975 522 €	3 227 956 €	252 433 €	7,8 %
75	Dotations/Subventions et Participations	13 882 €	13 786 €	-96 €	-0,7 %
77	Autres Produits de Gestion Courante	8 781 €	15 007 €	6 226 €	41,5 %
	Produits Exceptionnels	3 999 895 €	4 239 843 €	239 948 €	5,7 %
	Total Réel				
042	Dépenses Ordres	1 544 €	3 329 €	1 785 €	53,6 %
	Opérations de transfert entre sections	1 544 €	3 329 €	1 785 €	53,6 %
	Total Ordre				
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>4 001 438 €</b>	<b>4 243 171 €</b>	<b>241 733 €</b>	<b>5,7 %</b>

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 5.7 % entre 2022 et 2023 soit une hausse de plus de 241 K€.

Hors résultat reporté (chapitre 002), elles sont en augmentation de près de 209 K€ (+5%).

### ➤ La reprise des résultats de fonctionnement (chapitre 002)

Il s'agit de la reprise des résultats excédentaires de l'année N-1 au niveau de la section de fonctionnement.

#### ▪ Réalisations 2023

Chapitre	002-Résultat Reporté de Fonctionnement	Prévision 2023	CA 2023	Disponible 2023	taux de réalisation 2023
002	Recettes réelles				
	Résultat Reporté de Fonctionnement	163 715 €	163 715 €	0 €	100 %
	<b>Total</b>	<b>163 715 €</b>	<b>163 715 €</b>	<b>0 €</b>	<b>100 %</b>

▪ Évolution entre 2022-2023

Chapitre	002-Résultat Reporté de Fonctionnement	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
002	Recettes réelles				
	Résultat Reporté de Fonctionnement	132 990 €	163 715 €	30 725 €	18,8 %
	<b>Total</b>	<b>132 990 €</b>	<b>163 715 €</b>	<b>30 725 €</b>	<b>18,8 %</b>

Entre 2022 et 2023, la reprise des résultats a augmenté de plus de 30 K€.

➤ Atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre correspond à des remboursements opérés sur des dépenses réalisées par le CCAS qui doivent être réduites (exemple : le remboursement des indemnités journalières par la sécurité sociale ou par l'assurance statutaire de la collectivité).

▪ Réalisations 2023

Chapitre	013-Atténuations de Charges	Prévision 2023	CA 2023	Disponible 2023	Taux de réalisation 2023
	Recettes réelles				
6419	Remboursements sur Rémunérations Personnel	115 590 €	122 544 €	-6 954 €	106,0 %
6459	Remboursements sur Charges SS et Prévoyance	4 990 €	6 997 €	-2 007 €	140,2 %
	<b>Total</b>	<b>120 580 €</b>	<b>129 541 €</b>	<b>-8 961 €</b>	<b>107,4 %</b>

D'un montant de près de 129 K€, le chapitre 013 représente 3 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre budgétaire a été exécuté à hauteur de 107 % en 2023.

Par rapport aux prévisions 2023, une plus-value de 8.9 K€ est constatée.

Au niveau de ce chapitre, les réalisations 2023 sont les suivantes :

- Indemnités journalières (Assurance maladie et assurance privée du CCAS) : 90.8 K€,
- Remboursement droits syndicaux : 31.8 K€,
- Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement : 7 K€.

▪ Évolution entre 2022-2023

Évolution du chapitre 013					
Chapitre	013-Atténuations de Charges	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
6419	Remboursements sur Rémunérations Personnel	121 851 €	122 544 €	693 €	0,6 %
6459	Remboursements sur Charges SS et Prévoyance	11 438 €	6 997 €	-4 441 €	-63,5 %
	<b>Total</b>	<b>133 289 €</b>	<b>129 541 €</b>	<b>-3 748 €</b>	<b>-2,9 %</b>

Les recettes du chapitre 013 ont diminué de 3.8 K€ entre 2022-2023 pour les raisons suivantes :

- Pas de versement d'indemnité Inflation en 2023 : -7.2 K€ entre 2022 et 2023.
- Remboursements syndicaux : -2.6 K€ entre 2022 et 2023.
- Indemnités journalières : - +3.3 K€ en raison de congés maladie plus importants en 2023 qu'en 2022.

Fonds national de Compensation du Supplément Familial de Traitement : +2.8 K€ entre 2022 et 2023.

➤ Produits des services et du domaine (chapitre 70)

Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux participations des parents pour les crèches, pour le multi-accueil et pour les micro-crèches intercommunales.

Il comprend également les mises à disposition de services et de personnel du CCAS facturées à la CCGP pour les deux micro-crèches, la participation des usagers pour les téléalarmes, les participations des communautés de communes dans le cadre de l'intervention du Relais Petite Enfance.



▪ Réalisations 2023

Fonctionnement					
Chapitre	013-Atténuations de Charges	Prévision 2023	CA 2023	Disponible 2023	Taux de réalisation 2023
706	Recettes réelles				
	Prestations de Services	431 000 €	462 849 €	-31 849 €	107,4 %
70848	Aux Autres Organismes	181 063 €	151 279 €	29 784 €	83,6 %
70878	Par d'Autres Redevables	72 800 €	41 539 €	31 261 €	57,1 %
7088	Autres produits d'Activités Annexes	32 670 €	34 171 €	-1 501 €	104,6 %
	<b>Total</b>	<b>717 533 €</b>	<b>689 838 €</b>	<b>-27 695 €</b>	<b>96,1 %</b>

D'un montant de 690 K€, les produits des services représentent 16 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre budgétaire a été réalisé à plus de 96 %.

Par rapport aux prévisions budgétaires, une moins-value de 28 K€ est constatée s'expliquant par :

- Une plus-value sur les participations familiales au niveau des crèches : +31.8 K€,
- Une moins-value de 30 K€ concernant la participation de la CCGP relative aux deux micro-crèches intercommunales,
- Une moins-value de 31 K€ pour les prestations à d'autres redevables. Ce poste regroupe les facturations faites aux communautés de communes pour les prestations du Relais Petite Enfance et à la ville pour le remboursement de la subvention Bonus Territoire pour le poste de coordination petite enfance,
- Dans le cadre de la CTG, la mise en œuvre des mécanismes de conventionnement Ville/CCAS n'a pas permis de recouvrer la subvention Bonus Territoire auprès de la ville, qui sera régularisé en 2024 (27 K€),
- Une plus-value de 1.5 K€ concernant les autres produits d'activités annexes (locations de téléalarmes).

▪ Évolution entre 2022-2023

Évolution du chapitre 70					
Chapitre	70-Produits de Services, du Domaine, Ventes Diverses	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
706	Prestations de Services	465 622 €	462 849 €	-2 773 €	-0,6 %
70848	Aux Autres Organismes	119 961 €	151 279 €	31 318 €	20,7 %
70878	Par d'Autres Redevables	119 096 €	41 539 €	-77 557 €	-186,7 %
7088	Autres produits d'Activités Annexes	30 751 €	34 171 €	3 420 €	10,0 %
	<b>Total</b>	<b>735 430 €</b>	<b>689 838 €</b>	<b>-45 592 €</b>	<b>-6,6 %</b>

Les recettes du chapitre 70 ont diminué de plus de 45 K€ entre 2022 et 2023 s'expliquant par :

- Une légère diminution des participations familiales (-2.8 K€),
- Une augmentation de la participation de la CCGP aux dépenses des 2 micro-crèches intercommunales (+31 K€),
- Une diminution des prestations par d'autres redevables à la suite du non-versement de la subvention Bonus Territoire sur 2023 pour le poste de la coordination petite enfance. Ce poste était calculé sur la base de deux années sur 2022 (subvention 2021 + 2022).
- Une légère augmentation des recettes liées à la téléalarme (+3.4 K€)

➤ **Dotations, subventions et participations** (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe la subvention versée par la Ville de Pontarlier, les participations de l'État, les subventions du Conseil Départemental, les participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les dotations, subventions et participations représentent plus de 76 % des recettes réelles de fonctionnement et s'élèvent à 3.23 M€ pour 2023.

▪ Réalisations 2023

Chapitre	74-Dotations, Subventions et Participations	Prévision 2023	CA 2023	Disponible 2023	Taux de réalisation 2023
74718	Recettes réelles				
74718	Autres	237 047 €	205 458 €	31 589 €	86,7 %
7473	Départements	100 005 €	99 848 €	157 €	99,8 %
7474	Communes	1 579 648 €	1 606 694 €	-27 046 €	101,7 %
7478	Autres Organismes	1 321 920 €	1 315 956 €	5 964 €	99,5 %
	<b>Total</b>	<b>3 238 620 €</b>	<b>3 227 956 €</b>	<b>10 664 €</b>	<b>99,7 %</b>

Par rapport aux prévisions budgétaires, un disponible de plus de **10.6 K€** est constaté s'expliquant principalement par l'évolution de la subvention versée par la Ville, les autres postes étant inférieurs aux montants prévus.

▪ Évolution entre 2022-2023

Évolution du chapitre 74					
Chapitre	74-Dotations, Subventions et Participations	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
74718	Autres	171 182 €	205 458 €	34 276 €	16,7 %
7473	Départements	98 786 €	99 848 €	1 061 €	1,1 %
7474	Communes	1 539 744 €	1 606 694 €	66 950 €	4,2 %
7478	Autres Organismes	1 165 810 €	1 315 956 €	150 146 €	11,4 %
	<b>Total</b>	<b>2 975 522 €</b>	<b>3 227 956 €</b>	<b>252 433 €</b>	<b>7,8 %</b>

Les recettes du chapitre 74 ont augmenté de plus de **252 K€** entre 2022 et 2023 s'expliquant notamment par :

- Une augmentation des subventions liées au dispositif logement (**+60 K€**), la suppression de la prime Ségur (**-32 K€**), une subvention reçue sur apprenti (**+3 K€**).
- Une augmentation de la subvention versée par la Ville de Pontarlier (**+67 K€**),
- Une augmentation des prestations versées par la CAF et la MSA (**+150 K€**) : les différents versements se détaillent comme suit :
  - La Prestation de Service Unique (PSU) et le Bonus Territoire versés par la CAF pour un montant de 1 260 K€ (**+170 K€**)
  - La PSU versée par la MSA pour un montant de 16 K€ (**-3 K€**)
  - Les subventions liées aux actions types Horaires Atypiques/café des parents/Tous Familles... pour 7.5 K€ et celles en lien avec les achats d'équipements pour 19 K€ (**+15 K€**)
  - Les subventions A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) pour 5.5 K€ (**+2 K€**)
  - La disparition des aides Covid (**-48 K€**).

➤ Autres produits de gestion courante (chapitre. 75)

Ce chapitre regroupe principalement le loyer versé par la Ville de Pontarlier pour les locaux situés rue du Bastion.

▪ Réalisations 2023

Chapitre	75-Autres Produits de Gestion Courante	Prévision 2023	CA 2023	Disponible 2023	taux de réalisation 2023
	Recettes réelles				
752	Revenus des immeubles	13 780 €	13 784 €	-4 €	100,0 %
758	Produits divers de Gestion courante	- €	- €	- €	
7588	Autres Produits Divers	- €	1 €	1 €	
	<b>Total</b>	<b>13 780 €</b>	<b>13 786 €</b>	<b>- 6 €</b>	<b>100,0 %</b>

Sur ce chapitre, les prévisions ont été réalisées à 100 %.



▪ Évolution entre 2022-2023

Évolution du chapitre 75					
Chapitre	75-Autres Produits de Gestion Courante	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
752	Revenus des immeubles	13 451 €	13 784 €	333 €	2,4 %
758	Produits divers de Gestion courante	429 €	- €	-429 €	
7588	Autres Produits Divers	1 €	1 €	0 €	6,4 %
	<b>Total</b>	<b>13 882 €</b>	<b>13 786 €</b>	<b>- 96 €</b>	<b>-0,7 %</b>

Entre 2022-2023, les recettes sur ce chapitre budgétaire n'ont concerné que le loyer perçu.

➤ Produits exceptionnels (chapitre 77)

Ce chapitre budgétaire comprend les recettes exceptionnelles.

▪ Réalisations 2023

Fonctionnement					
Chapitre	77- Produits Exceptionnels	Prévision 2023	CA 2023	Disponible 2023	taux de réalisation 2023
7714	Recettes réelles			- €	
773	Recouvrement sur créances en Non-valeurs				
773	Mandats Annulés sur exercices antérieurs	4 505 €	4 507 €	-2 €	
7718	Autres Produits exceptionnels	10 500 €	10 500 €	0 €	
	<b>Total</b>	<b>15 005 €</b>	<b>15 007 €</b>	<b>-2 €</b>	<b>100,0 %</b>

Les prévisions 2023 ont été réalisées à 100 %.

Ces recettes comprennent principalement :

- La neutralisation d'un rattachement effectué en dépenses (10.5 K€),
- Le remboursement l'année N+1 des chèques d'accompagnement personnalisés (CAP) achetés pour l'année N mais non utilisés (3.6 K€),
- Les remboursements d'avoir par EDF (0.9 K€).

▪ Évolution entre 2022-2023

Évolution du chapitre 77					
Chapitre	77- Produits Exceptionnels	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
7714	Recouvrement sur créances en Non-valeurs	607 €	- €	-607 €	
773	Mandats Annulés sur exercices antérieurs	4 136 €	4 507 €	371 €	8,2 %
7718	Autres Produits exceptionnels	4 039 €	10 500 €	6 461 €	61,5 %
	<b>Total</b>	<b>8 781 €</b>	<b>15 007 €</b>	<b>6 226 €</b>	<b>41,5 %</b>

Le chapitre 77 évolue de +6.2 K€ entre 2022 et 2023 en lien avec la neutralisation sur 2023 d'un rattachement effectué en dépenses sur l'exercice 2022.

## B. Section d'investissement

Les opérations d'investissement qui enrichissent le patrimoine du CCAS, sont quant à elles réunies dans la section d'investissement. Elles retracent les opérations budgétaires relatives aux dépenses d'équipement (immobilisations, travaux en cours, etc.), le remboursement du capital de la dette, l'emprunt et les dotations ou subventions perçues liées aux investissements engagés par le CCAS.

### 1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux...

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

## ➤ Dépenses totales

### ▪ Réalisations 2023

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2023 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles	49 415,30 €	28 760,83 €	20 654,47 €	58 %
23	Immobilisations en cours	12 760,20 €	0,00 €	12 760,20 €	0 %
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>62 175,50 €</b>	<b>28 760,83 €</b>	<b>33 414,67 €</b>	<b>46 %</b>
13	Subventions			0,00 €	
	<b>Total des dépenses d'équip et financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
001	Résultat d'investissement reporté CA n-1			0,00 €	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>62 175,50 €</b>	<b>28 760,83 €</b>	<b>33 414,67 €</b>	<b>46 %</b>
040	Amortissement des subventions	3 345,00 €	3 328,65 €	16,35 €	100 %
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>3 345,00 €</b>	<b>3 328,65 €</b>	<b>16,35 €</b>	<b>100 %</b>
	<b>Total général</b>	<b>65 520,50 €</b>	<b>32 089,48 €</b>	<b>33 431,02 €</b>	<b>49 %</b>

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 49 %.

Un disponible de 33 K€ est constaté. Avec la prise en compte des restes à réaliser 2023 (10.2 K€), le disponible est de 43 K€.

## ➤ Dépenses d'équipement (chapitres 20 + 21 + 23)

Dépenses	Prévisions 2023	CA 2023	Disponible 2023	taux de réalisation 2023
<b>40-Opérations de Transfert Entre Sections</b>				
13918 Autres	3 345 €	3 329 €	16 €	99,5 %
Total-40-Opérations de transfert entre Section	3 345 €	3 329 €	16 €	99,5 %
<b>20-Immobilisations Incorporelles</b>				
205 Concession et Droits Similaires, Brevets, Licences				
Total-20-Immobilisations Incorporelles				
<b>21-Immobilisations Corporelles</b>				
2138 Autres Constructions	13 085 €	585 €	12 500 €	4,5 %
2181 Instal.Générales, Agencements, Aménagements Divers				
2182 Matériel de Transport				
2183 Matériel de Bureau et Informatique	11 042 €	6 267 €	4 775 €	56,8 %
2184 Mobilier				
2188 Autres Immos Corporelles	25 288 €	21 908 €	3 380 €	86,6 %
Total-21-Immobilisations Corporelles	49 415 €	28 761 €	20 654 €	58,2 %
<b>23-Immobilisations En Cours</b>				
237 Avances Versées/commandes Immos	12 760 €	- €	12 760 €	0 %
Total-23-Immobilisations En Cours	12 760 €	- €	12 760 €	0 %
<b>Total</b>	<b>65 521 €</b>	<b>32 089 €</b>	<b>33 431 €</b>	<b>49,0 %</b>

Les dépenses d'équipement comprennent les achats de logiciels, les achats de mobilier et matériels informatiques, les travaux, les études. Elles s'élèvent à 32 K€ en 2023. Elles ont été réalisées à hauteur de 49 %.

Les dépenses d'équipement réalisées en 2023 sont les suivantes :

- Matériels et mobiliers divers (poussettes, lits, sièges, matériel de motricité, lave-linge, robot, mobiliers pour change...) : 22 K€,
- Matériel informatique : 6.3 K€.

Certains crédits votés et engagés sur l'exercice 2023 n'ont pas été mandatés sur l'exercice. Ils ont fait l'objet de restes à réaliser.

Il s'agit de :

- L'élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information : 12.8 K€,
- L'achat de divers matériels, des travaux d'aménagements (travaux aménagements : 12.5 K€, matériel informatique : 4.8 K€).



## ➤ Dépenses d'ordre (chapitre 040)

Les dépenses d'ordre concernent l'amortissement des subventions perçues et ayant financé des immobilisations amortissables. En effet, les subventions servant à financer des biens amortissables doivent elles aussi être amorties sur la même durée que l'amortissement des biens.

Comptablement cela se traduit par l'émission :

- De mandats au chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre section) - Dépenses d'investissement,
- De titres au chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre section) – Recettes de fonctionnement.

## 2. Recettes d'investissement

Recettes		Prévision 2023	CA 2023	Disponible 2023	Taux de réalisation 2023
Réel					
001	Résultat Reporté d'Investissement	14 030 €	14 030 €	- €	100,0 %
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves	2 380 €	2 390 €	-10 €	100,4 %
13	Subventions d'Investissement Reçues	19 788 €	4 521 €	15 267 €	22,8 %
16	Autres Assimilés Investissement				
21	Immobilisations Corporelles	- €	- €	- €	
<b>Total Réel</b>		<b>36 198 €</b>	<b>20 940 €</b>	<b>15 257 €</b>	<b>57,8 %</b>
Ordre					
021	Virement de la Section de Fonctionnement	- €		- €	
040	Opérations d'ordre de Transfert entre Sections	29 323 €	29 300 €	23 €	99,9 %
<b>Total Ordre</b>		<b>29 323 €</b>	<b>29 300 €</b>	<b>15 280 €</b>	<b>99,9 %</b>
<b>Total Investissement</b>		<b>65 521 €</b>	<b>50 240 €</b>	<b>15 303 €</b>	<b>76,7 %</b>

Les recettes réelles d'investissement 2023 s'établissent à **21 K€**.

Elles sont réalisées à près de **58 %** du budget prévisionnel.

## ➤ Reprise des résultats d'investissement (chapitre 001)

### ▪ Réalisations 2023

Comme en section de fonctionnement, l'excédent d'investissement constaté l'année N-1 fait l'objet d'une reprise de résultats l'année N.

Recettes		Prévision 2023	CA 2023	Disponible 2023	Taux de réalisation 2023
Réel					
001	Résultat Reporté d'Investissement	14 030 €	14 030 €	- €	100,0 %
<b>Total 001-Résultat Reporté d'Investissement</b>		<b>14 030 €</b>	<b>14 030 €</b>	<b>- €</b>	<b>100,0 %</b>

### ▪ Évolution entre 2022-2023

Chapitre	001-Résultat Reporté d'investissement	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
001	Résultat Reporté d'Investissement	17 954 €	14 030 €	-3 924 €	-28,0 %
<b>Total</b>		<b>17 954 €</b>	<b>14 030 €</b>	<b>-3 924 €</b>	<b>-28,0 %</b>

Entre 2022 et 2023, la reprise des résultats de la section d'investissement de l'année N-1 a diminué de près de **4 K€**.

## ➤ Dotations (chapitre 10)

Ce chapitre s'élève à 2.4 K€ et comprend essentiellement le reversement de la TVA dans le cadre du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2021.

Recettes		Prévision 2023	CA 2023	Disponible 2023	taux de réalisation 2023
Réel					
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves	2 380 €	2 390 €	-10 €	100,4 %
<b>Total 10-Dotations, Fonds Divers et Réserves</b>		<b>2 380 €</b>	<b>2 390 €</b>	<b>-10 €</b>	<b>100,4 %</b>



## ➤ Subventions d'investissement (chapitre 13)

Recettes	Prévision 2023	CA 2023	Disponible 2023	taux de réalisation 2023
Réel				
13 Subventions d'investissement Reçues				
1318-Autres	19 788 €	4 521 €	15 267 €	22,8 %
<b>Total 10-Dotations, Fonds Divers et Réserves</b>	<b>19 788 €</b>	<b>4 521 €</b>	<b>15 267 €</b>	<b>22,8 %</b>

Les principales subventions d'investissement perçues en 2023 concernent des subventions EAJE à la suite d'investissements réalisés en 2022.

Il convient de noter que les subventions notifiées par la CAF, au titre du Fonds de modernisation des EAJE sur les investissements réalisés en 2023, ont fait l'objet de restes à réaliser en recettes d'investissement à hauteur de 23 K€.

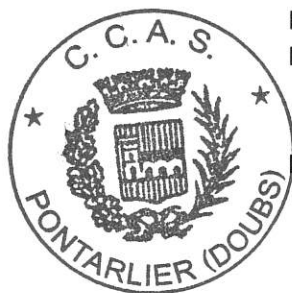
Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

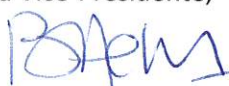
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent le compte administratif 2023, étant précisé que Monsieur GENRE quitte la séance et cède la Présidence à Madame HERARD.



Pour extrait conforme,  
Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente,

  
Bénédicte HERARD



DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE PONTARLIER

CANTON  
DE PONTARLIER

VILLE DE PONTARLIER

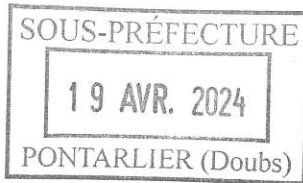
## EXTRAIT

### Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

18 heures 30

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.



**PRÉSENTS** : Mesdames HERARD, JACQUET, BOBILLIER, COLIN et MARADAN  
Messieurs TOULET, MICHAUD et VOIRIN

**EXCUSÉS** : Mesdames TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET et CUENOT  
Messieurs VIVOT, BEDOURET et LECLERC

**ABSENT** : Monsieur BRUN-BARONNAT

**PROCURATIONS** : Monsieur VIVOT à Madame HERARD  
Madame DROZ-BARTHOLET à Monsieur TOULET  
Madame CUENOT à Madame BOBILLIER

Nombre de membres en exercice : 17  
Présents : 9 – votants : 12

Le Président certifie :  
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 5 avril 2024

---

#### **FINANCES - Budget primitif 2024**

Le présent rapport expose les éléments de proposition de budget primitif 2024 présenté dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire soumis à l'assemblée le 05 mars 2024.

Conformément aux règles de la comptabilité publique, le budget est composé de deux sections :

- La section de fonctionnement,
- La section d'investissement.

Elles-mêmes sont subdivisées en deux parties :

- Les dépenses,
- Les recettes.

1 ex Dos. Délibération ✓  
1 ex. Dossier Séance  
1 ex. Conventions  
1 ex. Service Instructeur  
Le : 19 AVR. 2024



Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'opérations d'ordre qu'il convient de différencier. Les opérations réelles tant en dépenses qu'en recettes génèrent des flux de trésorerie, alors que les opérations d'ordre sont des mouvements financiers sans flux financier entre section de fonctionnement et section d'investissement, voire à l'intérieur de la même section.

Le budget primitif 2024 du CCAS de Pontarlier est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2023.

La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice précédent (budget primitif + décisions modificatives).

Il vous est proposé dans les prochaines pages le cheminement suivant :

- Un rappel des résultats de l'année 2023 intégrés au budget primitif 2024,
- Une présentation générale du budget 2024,
- Une présentation de la section de fonctionnement,
- Une présentation de la section d'investissement,
- Un tableau récapitulatif du budget primitif 2024 présenté par chapitre budgétaire.

## Partie 1 : Rappel des résultats 2023

Comme présenté dans le rapport du compte administratif 2023, les résultats à reprendre dans le budget primitif 2024 sont les suivants :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement (A)	93 018,01 €
Solde d'exécution de la section d'investissement cpte 001 (B)	18 150,69 €
<i>Restes à réaliser en dépenses (C)</i>	12 760,20 €
<i>Restes à réaliser en recettes (D)</i>	23 034,58 €
Solde d'investissement avec Restes à réaliser (E=B-C+D)	28 425,07 €
<i>Affectation obligatoire de l'excédent de fonctionnement en investissement (cpte 1068) (F)</i>	0,00 €
Surplus du résultat d'exploitation à affecter ou à reporter (G=A-F)	93 018,01 €
Restes à réaliser - Fonctionnement	
<i>Restes à réaliser en dépenses fonctionnement (H)</i>	0,00 €
<i>Restes à réaliser en recettes fonctionnement (I)</i>	0,00 €
Solde à financer sur reste à réaliser fonctionnement (J = I-H)	0,00 €
<b>Disponible "net" pour BP 2024 - Fonctionnement</b> <i>(Résultats 2023 - Affectation du résultat - RAR fonctionnement) (K=G-J)</i>	<b>93 018,01 €</b>
<b>Disponible "net" pour BP 2024 - Investissement</b> <i>(Résultats 2023 + Affectation du résultat - RAR fonctionnement) (L=E+J)</i>	<b>28 425,07 €</b>

Après prise en compte des restes à réaliser 2023, le solde disponible pour le BP 2024 est de **121.4 K€** (fonctionnement + investissement).

## Partie 2 : Présentation générale du budget 2024

Le budget 2024 du CCAS de Pontarlier est en suréquilibre avec une hauteur de 4.62 M€ en recettes et 4.57 M€ en dépenses. Le suréquilibre de 0.05 M€ est constaté sur la section de fonctionnement, la section d'investissement est quand elle équilibrée.

Il se répartit de la façon suivante :

- 4.46 M€ en dépenses de fonctionnement dont 4.4 M€ de dépenses réelles, et 4.51 M€ en recettes de fonctionnement dont 4.50 M€ de recettes réelles
- 0.11 M€ en section d'investissement dont 0.10 M€ de dépenses réelles en incluant les restes à réaliser de 2023.

### Dépenses

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser 2023	Budget primitif 2024
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>4 455 816,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 455 816,00 €</b>
<i>Opérations réelles</i>	4 399 101,00 €	0,00 €	4 399 101,00 €
<i>Opérations d'ordre</i>	56 715,00 €	0,00 €	56 715,00 €
<b>Section d'investissement</b>	<b>100 225,07 €</b>	<b>12 760,20 €</b>	<b>112 985,27 €</b>
<i>Opérations réelles</i>	95 355,07 €	12 760,20 €	108 115,27 €
<i>Opérations d'ordre</i>	4 870,00 €	0,00 €	4 870,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 556 041,07 €</b>	<b>12 760,20 €</b>	<b>4 568 801,27 €</b>

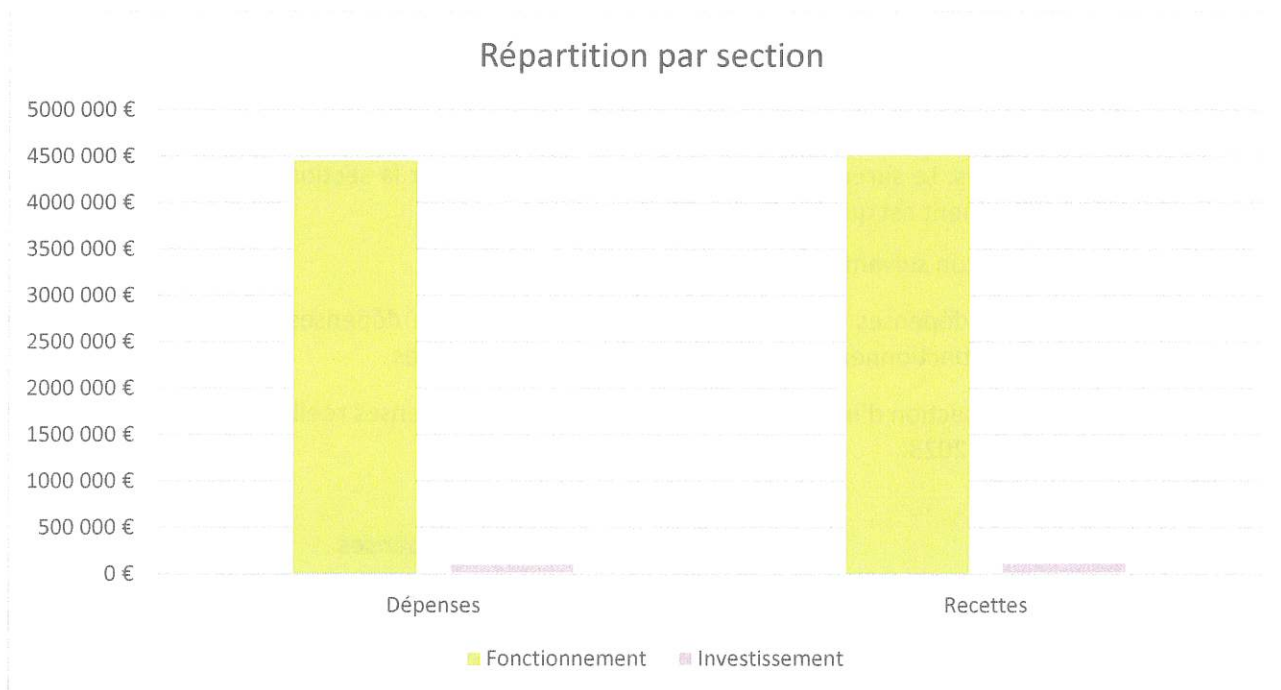
### Recettes

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser 2023	Budget primitif 2024
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>4 514 684,01 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 514 684,01 €</b>
<i>Opérations réelles</i>	4 509 814,01 €	0,00 €	4 509 814,01 €
<i>Opérations d'ordre</i>	4 870,00 €	0,00 €	4 870,00 €
<b>Section d'investissement</b>	<b>89 950,69 €</b>	<b>23 034,58 €</b>	<b>112 985,27 €</b>
<i>Opérations réelles</i>	33 235,69 €	23 034,58 €	56 270,27 €
<i>Opérations d'ordre</i>	56 715,00 €	0,00 €	56 715,00 €
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>4 604 634,70 €</b>	<b>23 034,58 €</b>	<b>4 627 669,28 €</b>

suréquilibre

58 868,01 €





## Partie 3 : Section de fonctionnement 2024

La section de fonctionnement retranscrit l'ensemble des charges (frais de personnel, fournitures, prestations de services, etc..) et des produits (subvention de la Ville de Pontarlier, participation de la CCGP au titre des micro-crèches, participations des familles, participations des différents partenaires etc....) correspondant aux opérations courantes et régulières du CCAS.

- [Présentation générale](#)

### Recettes réelles de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions 2023 (BP + DM 2023)	BP 2024	Évolution en €	Évolution en %
013	Atténuations de charges	120 580,00 €	166 592,00 €	46 012,00 €	38,2 %
70	Produit des services et du domaine	717 533,00 €	720 510,00 €	2 977,00 €	0,4 %
74	Subventions et participations	3 238 620,00 €	3 492 911,00 €	254 291,00 €	7,9 %
75	Autres produits de gestion courante	13 780,00 €	33 623,00 €	19 843,00 €	144,0 %
77	Produits exceptionnels	15 005,00 €	3 160,00 €	-11 845,00 €	-78,9 %
002	Résultat de fonctionnement reporté	163 714,73 €	93 018,01 €	-70 696,72 €	-43,2 %
<b>Total Recettes Réelles - Fonctionnement (A)</b>		<b>4 269 232,73 €</b>	<b>4 509 814,01 €</b>	<b>240 581,28 €</b>	<b>5,6 %</b>

## Dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions 2023 (BP + DM 2023)	BP 2024	Évolution en €	Évolution en %
011	Charges à caractère général	607 531,00 €	658 283,00 €	50 752,00 €	8,4 %
012	Charges de personnel	3 467 652,00 €	3 587 840,00 €	120 188,00 €	3,5 %
65	Autres charges de gestion courante	135 820,00 €	151 788,00 €	15 968,00 €	11,8 %
67	Charges exceptionnelles	18 355,00 €	890,00 €	-17 465,00 €	-95,2 %
68	Dotations aux provisions	490,00 €	300,00 €	-190,00 €	-38,8 %
022	Dépenses imprévues	13 406,73 €	0,00 €	-13 406,73 €	-100,0 %

<b>Total Dépenses Réelles - Fonctionnement (B)</b>		<b>4 243 254,73 €</b>	<b>4 399 101,00 €</b>	<b>155 846,27 €</b>	<b>3,7 %</b>
--	--	-----------------------	-----------------------	---------------------	--------------

Au vu de ces tableaux, il apparaît que la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement pour alimenter la section d'investissement.

L'appréciation de l'équilibre budgétaire dans le cas d'absence d'équilibre réel :

Conformément à l'article L.1612-4 du CGCT, le budget est en équilibre réel si les conditions suivantes sont remplies :

- La section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre ;
- Les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère ;
- Le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section à l'exclusion du produit des emprunts, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice.

Le budget n'est pas considéré comme en déséquilibre au sens de l'article L.1612-4, quand une section voire les deux sont votées en déséquilibre dans les conditions prévues aux articles L1612-6 et L1612-7.

- Recettes réelles de fonctionnement

Au stade du budget primitif 2024, les recettes réelles de fonctionnement (reprise de résultat comprise) sont estimées à 4.51 M€. En les comparant avec les prévisions de l'exercice 2023, elles sont en augmentation de 240.4 K€ (+5.6 %).

Hors reprise de résultat, elles sont en augmentation de près de 148 K€.



## Atténuations de charges (chapitre 013)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2023 (BP + DM 2023)	BP 2024	Évolution en €	Évolution en %
013	Atténuations de charges	120 580,00 €	166 592,00 €	46 012,00 €	38,2 %

Comme son nom l'indique, ce chapitre budgétaire correspond à des dépenses réalisées par le CCAS qui doivent être réduites.

Ces recettes représentent 4 % des recettes de fonctionnement.

Entre 2023 et 2024, celles-ci sont en augmentation de 46 K€ s'expliquant principalement par :

- Une légère augmentation de 0.8 K€ par rapport à 2023 du remboursement par le Centre de Gestion des décharges d'activité de service et des autorisations spéciales d'absence des agents mandatés au titre de l'exercice du droit syndical,
- Une légère augmentation du Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement de 0.7 K€ par rapport aux prévisions 2023,
- Des remboursements des indemnités journalières, par la Sécurité Sociale ou par l'assurance de la collectivité, consécutifs à des arrêts maladie, en augmentation de 44 K€ par rapport aux prévisions 2023.

## Produits des services et du domaine (chapitre 70)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2023 (BP + DM 2023)	BP 2024	Évolution en €	Évolution en %
70	Produit des services et du domaine	717 533,00 €	720 510,00 €	2 977,00 €	0,4 %

Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux participations des parents pour les crèches, pour le multi-accueil et pour les micro-crèches intercommunales.

Il comprend également les mises à disposition de services et de personnel du CCAS facturées à la CCGP pour les deux micro-crèches, la participation des usagers pour les téléalarmes, les participations des communautés de communes dans le cadre du Relais Petite Enfance.

Ce poste de recettes, représentant 16 % des recettes de fonctionnement, est en légère augmentation de 3 K€ par rapport aux prévisions 2023 s'expliquant par :

- Une augmentation de près de 7.2 K€ de la participation de la CCGP pour les 2 micro-crèches intercommunales afin de couvrir les dépenses de fonctionnement prévues pour 2024,
- Des recettes liées à la téléalarme en évolution de +3.2 K€,
- Des facturations aux communautés de communes dans le cadre du Relais Petite Enfance en augmentation de 2.9 K€,
- Une diminution de 10.4 K€ de la participation des familles pour les accueils d'enfants en crèches, multi-accueil ou micro-crèches intercommunales, ce poste avait été réduit de 20 K€ sur la DM de 2023. Le montant alloué au budget 2024 a été établi de façon prudente, en réduction de 10 K€ par rapport à 2023 ceci au regard des arrêts maladies en recrudescence qui ne permettent pas l'accueil optimum en crèches.

Chapitre	Libellé	Prévisions 2023 (BP + DM 2023)	BP 2024	Évolution en €	Évolution en %
75	Autres produits de gestion courante	13 780,00 €	33 623,00 €	19 843,00 €	144,0 %

### Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2023 (BP + DM 2023)	BP 2024	Évolution en €	Évolution en %
74	Dotations, subventions et participations	3 238 620,00 €	3 492 911,00 €	254 291,00 €	7,9 %

Ce chapitre budgétaire regroupe la subvention versée par la Ville de Pontarlier, les différentes participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les participations de l'État, les subventions du Conseil Départemental et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

L'ensemble de ce chapitre constitue la majorité des recettes de fonctionnement, à hauteur de 77 % du total des recettes de fonctionnement.

Au sein de ce chapitre, la subvention versée par la Ville de Pontarlier représente près de 52 % des recettes. Comme annoncé au moment du débat d'orientation budgétaire, la subvention versée par la Ville a été revue en augmentation de 220 K€ afin de faire face aux évolutions de dépenses de fonctionnement. Son montant a été porté à 1 800 K€ pour 2024.

Les participations 2024 versées par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole sont en augmentation de 68 K€ par rapport à 2023 (+5%) s'expliquant principalement par :

- Une augmentation de la Prestation de Service Unique (PSU) de 57 K€ en lien avec les heures réalisées, les heures facturées et les participations des familles. Il convient de noter qu'au niveau national, la CAF a revalorisé ses barèmes de PSU (+6.71% en juillet 2023 et +3.5 % en janvier 2024).
- Une augmentation de 3 K€ pour les versements liés au Bonus Territoire, ceci en lien avec l'évolution de la capacité d'accueil de la Micro-crèche des Granges.
- Une augmentation de 2 K€ de la PSU versée par la MSA (calcul forfaitaire de 2 % basé sur les montants de PSU versés par la CAF).
- Une augmentation de 6.6 K€ des financements de la CAF sur des projets spécifiques tels que l'accueil d'enfants en situation de handicap, l'accueil d'enfants dans le cadre du dispositif Avips, l'organisation de la semaine "Tous Famille", des Journées de la Petite Enfance et de "cafés parents",...
- La disparition des aides exceptionnelles versées par la CAF dans le cadre de la COVID.
- Les participations de l'État représentent un montant de 202,5 K€ sur le budget 2024, en diminution de 34.5 K€. Par mesure de précaution et dans l'attente de la confirmation par les services de l'État de la poursuite de la prise en charge de la prime Ségur, celle-ci n'a pas été budgétisée.
- Les participations du Département sont restées identiques entre 23 et 24 à hauteur de 100 K€.

### Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre budgétaire comprend :

- Le loyer versé par la Ville de Pontarlier pour l'occupation des locaux situés rue du Bastion. Celui-ci augmente de 0.5 K€ en lien avec l'évolution de l'indice de référence des loyers,



- Les autres produits de gestion courante concernent le versement de la subvention pour l'extension de la Micro-crèche des Granges (pour 19 K€) qui sera reversé à la CCGP (et porté au compte 65).
- Les recettes de ce chapitre représentent 1 % des recettes de fonctionnement.

### Produits exceptionnels (chapitre 77)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2023 (BP + DM 2023)	BP 2024	Évolution en €	Évolution en %
77	Produits exceptionnels	15 005,00 €	3 160,00 €	-11 845,00 €	-78,9 %

Sur ce chapitre budgétaire sont imputés les mandats annulés sur exercices antérieurs (10.5 K€ en 2023, 0 € en 2024), et les remboursements des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) inutilisés de l'année N-1 (3 160€ en 2024).

### Résultats de fonctionnement reportés (chapitre 002)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2023 (BP + DM 2023)	BP 2024	Évolution en €	Évolution en %
002	Résultat de fonctionnement reporté	163 714,73 €	93 018,01 €	-70 696,72 €	-43,2 %

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement passe de 164 K€ en 2023 à 93 K€ en 2024. Une diminution de 70 K€ est constatée, conséquence de la baisse de l'excédent de fonctionnement constaté sur 2023.

- Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 4.4 M€. Elles sont en augmentation de 156 K€ par rapport aux prévisions 2023, soit une hausse de l'ordre de 3.7 %. Cette évolution s'explique par différents facteurs détaillés ci-après.

### Charges à caractère général (chapitre 011)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2023 (BP + DM 2023)	BP 2024	Évolution en €	Évolution en %
011	Charges à caractère général	607 531,00 €	658 283,00 €	50 752,00 €	8,4 %

Les dépenses relatives aux charges à caractère général représentent près de 15 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour mémoire, ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées au fonctionnement de la structure (énergie, maintenance, assurances...) ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement, frais de télécommunications...).

Au stade du budget primitif 2024, les dépenses à caractère général sont en évolution de l'ordre 50 K€ par rapport aux prévisions 2023.

De manière plus détaillée, les principales évolutions concernent :

- Subdivision 60 : achats et variation des stocks : +6 K€

Cette rubrique comprend essentiellement les achats de fournitures, fluides et énergie. Entre 2023 et 2024, elle est en augmentation de 6 K€ s'expliquant principalement par :

- Des coûts d'énergie qui demeurent élevés représentant une dépense de 57 K€ en 2023 et pour lesquels le budget a été prévu en évolution de 7 K€ pour tenir compte des nouvelles évolutions de tarif prévues en 2024.
- Une diminution de près de 1.4 K€ des dépenses de fournitures (petits équipements, fournitures d'entretien, fournitures administratives).

- Subdivision 61 : prestations de services : +43.6 K€

Il s'agit ici des achats de prestations diverses, notamment de dépenses de maintenance, d'entretien, de réparations, de locations, d'assurances, de frais de formation, ...

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Les frais de repas (notamment pour les crèches) sont en évolution de 3.5 K€, tenant compte de l'évolution de tarif subie en 2023 de l'ordre de 7 %.
- Les participations aux organismes de formation, ainsi que les frais pédagogiques pour les apprenties sont en augmentation de 28 K€,
- Les dépenses liées aux activités proposées en crèches, et l'organisation des Journées de la Petite Enfance par le Relais Petite Enfance sont en augmentation de 9.3 K€, pour lesquelles le CCAS bénéficie d'un financement par la CAF,
- Les locations immobilières (liées avec l'indice de référence des loyers) et de charges locatives (en lien avec les dépenses d'énergie) sont en augmentation de 2.5 K€,
- Les dépenses d'assurances statutaires et multirisques sont en hausse de 5K€,
- Les dépenses de locations mobilières sont en diminution de 5 K€ (copieurs, téléalarmes...).

Subdivision 62 : autres services extérieurs : -2.9 K€

Ce poste regroupe les dépenses liées aux achats de services (honoraires et mises à disposition par la Ville d'accès internet, anti-virus...), de frais d'annonces, de catalogues, de frais de déplacements, réception, d'affranchissement, de téléphones, de frais de concours, ...

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Les honoraires, frais de services, frais d'annonces, frais de concours sont en diminution de 7 K€,
- Les frais liés aux réceptions, déplacements, nettoyages ainsi que les frais d'émission de catalogue sont en augmentation de 3 K,
- Les frais d'affranchissement et de téléphone sont stables.

Subdivision 63 : impôts, taxes et versements assimilés : +4 K€

Il s'agit des diverses taxes et impôts auxquels le CCAS est assujéti : Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), taxe foncière, taxes sur les véhicules...Ce poste est en augmentation de 4 K€ entre 2023 et 2024 en raison de l'assujettissement du CCAS au FIPHFP en 2024 contrairement à 2023.



## Charges de personnel (chapitre 012)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2023 (BP + DM 2023)	BP 2024	Évolution en €	Évolution en %
012	Charges de personnel	3 467 652,00 €	3 587 840,00 €	120 188,00 €	3,5 %

Les dépenses relatives aux charges de personnel représentent près de 82 % des dépenses réelles de fonctionnement. Entre 2023 et 2024, une augmentation de 120 K€ de la masse salariale est attendue (+ 3.5%).

Les principales évolutions connues sont les suivantes :

- L'incidence de la politique salariale liée au Pacte Social.
- L'évolution concernant le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de l'ordre de 2 %.
- Les augmentations liées à la revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (chaque agent - bénéficie de 5 points supplémentaires) et les effets en année pleine de celle décidée au 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- L'instauration de la prime pouvoir d'achat, validée au Conseil d'Administration du CCAS du 30/01/2024, qui va concerner 65 agents.
- Le remplacement de personnel en congé maternité (4 connus au moment de la confection du budget).
- Le remplacement des différents TPT (2 connus au moment de la confection du budget) au sein des EAJE afin de respecter les taux d'encadrement.
- Le recrutement d'apprentis (3 au lieu de 1).

## Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2023 (BP + DM 2023)	BP 2024	Évolution en €	Évolution en %
65	Autres charges de gestion courante	135 820,00 €	151 788,00 €	15 968,00 €	11,8 %

Ce poste de dépenses représente 3 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses concernent principalement les subventions versées aux associations œuvrant dans le domaine social, les dépenses de secours d'urgence, la participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL), la rétrocession à la Ville de Pontarlier de la subvention perçue au titre du Programme de Réussite Éducative (PRE).

Les prévisions budgétaires au niveau de ce chapitre sont en évolution de 16 K€, notamment liée à la subvention à percevoir par le CCAS (portée en compte 758) au titre de l'extension de la Micro-Crèche des Granges, et à rembourser par la CCGP à hauteur de 19 K€. Le montant alloué au poste « aides et secours » a été diminué de 5 K€.

## Dépenses imprévues – Fonctionnement (chapitre 022)

Contrairement au BP 2023, aucune dépense imprévue n'a été inscrite au BP 2024. Ce chapitre n'existe plus dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57.

## Partie 4 : Section d'investissement 2024

En effet, à compter du 01/01/2024, le budget du CCAS s'inscrit dans ce cadre.

Les opérations qui enrichissent le patrimoine du CCAS sont réunies dans la section d'investissement. Elles retracent les opérations budgétaires relatives aux dépenses d'équipement (immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles, travaux en cours), le remboursement du capital de la dette, l'emprunt et les dotations ou subventions perçues en lien avec les investissements engagés par le CCAS.

### Présentation générale

#### Dépenses réelles d'investissement

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Prévisions 2024	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	83 669,09 €	83 669,09 €
23	Immobilisations en cours	12 760,20 €	11 685,98 €	24 446,18 €
<b>Total Dépenses Réelles - Investissement</b>		<b>12 760,20 €</b>	<b>95 355,07 €</b>	<b>108 115,27 €</b>

#### Recettes réelles d'investissement

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Prévisions 2024	BP 2024
	Autofinancement brut		110 713,01 €	110 713,01 €
10	Dotations		6 895,00 €	6 895,00 €
13	Subventions	23 034,58 €	8 190,00 €	31 224,58 €
21	Immobilisations corporelles		0,00 €	0,00 €
001	<i>Résultat d'investissement reporté</i>		18 150,69 €	18 150,69 €
<b>Total Recettes Réelles - Investissement</b>		<b>23 034,58 €</b>	<b>143 948,70 €</b>	<b>166 983,28 €</b>

=solde section fonctionnement

58 868,01 €



- Dépenses d'investissement

L'enveloppe 2024 dédiée aux investissements s'établit à 95 K€ dont le détail est le suivant :

- Mobilier et matériel de puériculture pour EAJE : 12.4 K€,
- Mobilier, Matériel de bureau et informatique : 15.6 K€,
- Matériel de transport : 35 K€,
- Travaux immeuble propriété CCAS : 20 K€,
- Acompte pour Schéma Directeur Informatique : 12 K€,

Avec prise en compte des restes à réaliser 2023 (12.8 K€), les dépenses réelles d'investissement 2024 s'établissent à 108 K€.

- Recettes d'investissement

Les sources de financement des investissements 2024 sont les suivantes :

- L'autofinancement brut : 110 K€,
- Les subventions de la CAF : 31 K€ (dont 23 K€ de restes à réaliser),
- La reprise des résultats d'investissement : 18 K€,
- Le FCTVA sur les investissements réalisés en 2022 : 7 K€.

# Partie 5 : Tableaux budgétaires 2024

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé nature	Rappel		Propositions soumises au vote				
		Prévisions 2023 A	CA 2023 B	Prévisions 2024 C	RAR 2023 D	BP 2024 E= C+D	Évolutions en € BP 2024 et prévisions 2023 F=E-A	Évolutions en % BP 2024 et prévisions 2023 G=F/A
011	Charges à caractère général	607 531,00 €	577 579,92 €	658 283,00 €		658 283,00 €	50 752,00 €	8,4 %
012	Charges de personnel	3 467 652,00 €	3 408 128,42 €	3 587 840,00 €		3 587 840,00 €	120 188,00 €	3,5 %
65	Autres charges de gestion courante	135 820,00 €	116 316,05 €	151 788,00 €		151 788,00 €	15 968,00 €	11,8 %
67	Charges exceptionnelles	18 355,00 €	18 341,13 €	890,00 €		890,00 €	-17 465,00 €	-95,2 %
68	Dotations aux provisions	490,00 €	487,69 €	300,00 €		300,00 €	-190,00 €	-38,8 %
022	Dépenses imprévues	13 406,73 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	-13 406,73 €	-100,0 %
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1					0,00 €	0,00 €	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>4 243 254,73 €</b>	<b>4 120 853,21 €</b>	<b>4 399 101,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 399 101,00 €</b>	<b>155 846,27 €</b>	<b>3,7 %</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 323,00 €	29 300,13 €	56 715,00 €		56 715,00 €	27 392,00 €	93,4 %
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>29 323,00 €</b>	<b>29 300,13 €</b>	<b>56 715,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>56 715,00 €</b>	<b>27 392,00 €</b>	<b>93,4 %</b>
	<b>Total général - Dépenses</b>	<b>4 272 577,73 €</b>	<b>4 150 153,34 €</b>	<b>4 455 816,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 455 816,00 €</b>	<b>183 238,27 €</b>	<b>4,3 %</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2023 A	CA 2023 B	Prévisions 2024 C	RAR 2023 D	BP 2024 E= C+D	Évolutions en € BP 2024 et prévisions 2023 F=E-A	Évolutions en % BP 2024 et prévisions 2023 G=F/A
013	Atténuation de charges	120 580,00 €	129 541,49 €	166 592,00 €		166 592,00 €	46 012,00 €	38,2 %
70	Produits des services	717 533,00 €	689 837,97 €	720 510,00 €		720 510,00 €	2 977,00 €	0,4 %
74	Dotations, subventions et participations	3 238 620,00 €	3 227 955,62 €	3 492 911,00 €		3 492 911,00 €	254 291,00 €	7,9 %
75	Autres produits de gestion courante	13 780,00 €	13 785,87 €	33 623,00 €		33 623,00 €	19 843,00 €	144,0 %
77	Produits exceptionnels	15 005,00 €	15 007,02 €	3 160,00 €		3 160,00 €	-11 845,00 €	-78,9 %
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1	163 714,73 €	163 714,73 €	93 018,01 €		93 018,01 €	-70 696,72 €	-43,2 %
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>4 269 232,73 €</b>	<b>4 239 842,70 €</b>	<b>4 509 814,01 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 509 814,01 €</b>	<b>240 581,28 €</b>	<b>5,6 %</b>
042	Amortissement des subventions	3 345,00 €	3 328,65 €	4 870,00 €		4 870,00 €	1 525,00 €	45,6 %
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>3 345,00 €</b>	<b>3 328,65 €</b>	<b>4 870,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 870,00 €</b>	<b>1 525,00 €</b>	<b>45,6 %</b>
	<b>Total général - Recettes</b>	<b>4 272 577,73 €</b>	<b>4 243 171,35 €</b>	<b>4 514 684,01 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 514 684,01 €</b>	<b>242 106,28 €</b>	<b>5,7 %</b>

**Solde**      58 868,01 €      58 868,01 €



## SECTION D'INVESTISSEMENT

Rappel

Propositions soumises au vote

### DÉPENSES



Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2023 A	CA 2023 B	Prévisions 2024 C	RAR 2023 D	BP 2024 E= C+D	Évolutions en € BP 2024 et prévisions 2023 F=E-A	Évolutions en % BP 2024 et prévisions 2023 G=F/A
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles	49 415,30 €	28 760,83 €	83 669,09 €	0,00 €	83 669,09 €	34 253,79 €	69,3 %
23	Immobilisations en cours	12 760,20 €	0,00 €	11 685,98 €	12 760,20 €	24 446,18 €	11 685,98 €	91,6 %
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>62 175,50 €</b>	<b>28 760,83 €</b>	<b>95 355,07 €</b>	<b>12 760,20 €</b>	<b>108 115,27 €</b>	<b>45 939,77 €</b>	<b>73,9 %</b>
020	Dépenses imprévues d'investissement					0,00 €	0,00 €	
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
001	Résultat d'investissement reporté CA n-1					0,00 €	0,00 €	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>62 175,50 €</b>	<b>28 760,83 €</b>	<b>95 355,07 €</b>	<b>12 760,20 €</b>	<b>108 115,27 €</b>	<b>45 939,77 €</b>	<b>73,9 %</b>
040	Amortissement des subventions	3 345,00 €	3 328,65 €	4 870,00 €		4 870,00 €	1 525,00 €	45,6 %
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>3 345,00 €</b>	<b>3 328,65 €</b>	<b>4 870,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 870,00 €</b>	<b>1 525,00 €</b>	<b>45,6 %</b>
	<b>Total général - Dépenses</b>	<b>65 520,50 €</b>	<b>32 089,48 €</b>	<b>100 225,07 €</b>	<b>12 760,20 €</b>	<b>112 985,27 €</b>	<b>47 464,77 €</b>	<b>72,4 %</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2023 A	CA 2023 B	Prévisions 2024 C	RAR 2023 D	BP 2024 E= C+D	Évolutions en € BP 2024 et prévisions 2023 F=E-A	Évolutions en % BP 2024 et prévisions 2023 G=F/A
10	Dotations	2 380,00 €	2 389,84 €	6 895,00 €		6 895,00 €	4 515,00 €	189,7 %
13	Subventions	19 787,91 €	4 520,61 €	8 190,00 €	23 034,58 €	31 224,58 €	11 436,67 €	57,8 %
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €		
024	Produits des cessions d'immobilisations					0,00 €	0,00 €	
1068	Affectation résultats CA n-1					0,00 €	0,00 €	
001	Résultat d'investis. Reporté CA n-1	14 029,59 €	14 029,59 €	18 150,69 €		18 150,69 €	4 121,10 €	29,4 %
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>36 197,50 €</b>	<b>20 940,04 €</b>	<b>33 235,69 €</b>	<b>23 034,58 €</b>	<b>56 270,27 €</b>	<b>20 072,77 €</b>	<b>55,5 %</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 323,00 €	29 300,13 €	56 715,00 €		56 715,00 €	27 392,00 €	93,4 %
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>29 323,00 €</b>	<b>29 300,13 €</b>	<b>56 715,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>56 715,00 €</b>	<b>27 392,00 €</b>	<b>93,4 %</b>
	<b>Total général - Recettes</b>	<b>65 520,50 €</b>	<b>50 240,17 €</b>	<b>89 950,69 €</b>	<b>23 034,58 €</b>	<b>112 985,27 €</b>	<b>47 464,77 €</b>	<b>72,4 %</b>

Solde

0,00 €

0,00 €

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Adoptent le budget primitif 2024 tel que présenté.



Pour extrait conforme,  
Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente,

Bénédicte HERARD







DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE PONTARLIER

CANTON  
DE PONTARLIER

VILLE DE PONTARLIER

## EXTRAIT

### Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

18 heures 30

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

**PRÉSENTS :** Mesdames HERARD, JACQUET, BOBILLIER, COLIN et MARADAN  
Messieurs TOULET, MICHAUD et VOIRIN

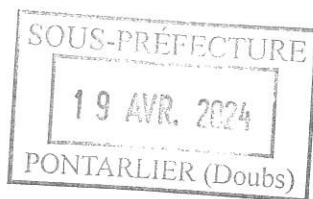
**EXCUSÉS :** Mesdames TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET et CUENOT  
Messieurs VIVOT, BEDOURET et LECLERC

**ABSENT :** Monsieur BRUN-BARONNAT

**PROCURATIONS :** Monsieur VIVOT à Madame HERARD  
Madame DROZ-BARTHOLET à Monsieur TOULET  
Madame CUENOT à Madame BOBILLIER

Nombre de membres en exercice : 17  
Présents : 9 – votants : 12

Le Président certifie :  
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 5 avril 2024



#### **FINANCES - Subventions aux associations**

La commission Solidarité/Social/Politique de la Ville/Santé, réunie le 28 mars 2024, a émis un avis favorable pour l'attribution des subventions aux associations dont la répartition est la suivante :

AIDE À LA SANTÉ/ AU HANDICAP		
1	APEDA Bourgogne Franche-Comté	450 €
2	APF France Handicap	700 €
3	ARDDS Au creux de l'oreille	0 €
4	Association de cardiologie de Franche-Comté	200 €
5	Donneurs de Sang	1 710 €
6	Haut Doubs Mouvement	0 €
7	IFSI	500 €
8	La Sapaudia Franche-Comté	300 €

1 ex Dos. Délibération ✓

1 ex. Dossier Séance

1 ex. Conventions

1 ex. Service Instructeur

1 ex.

19 AVR. 2024



9	L'Escale	250 €
10	Semons l'Espoir	700 €
11	Sourds et Malentendants de Pontarlier	450€
<b>Sous total Aide à la santé/Handicap</b>		<b>5 260 €</b>
<b>AIDE ALIMENTAIRE</b>		
12	Au P'tit Panier	3 000 €
13	Banque Alimentaire de Franche Comté	9 500 € (*)
14	Les Restaurants du Cœur du Doubs	5 000 €
15	La Marmite Solidaire	1 500 €
<b>Sous total Aide alimentaire</b>		<b>19 000 €</b>
<b>SOUTIEN À LA VIEILLESSE</b>		
16	Accompagner la Vie	600 €
17	Club des Capucins - Le Bel Age	8 000 €
18	Vivre Ensemble	2 375 €
<b>Sous total Soutien à la vieillesse</b>		<b>10 975 €</b>
<b>HUMANITAIRE</b>		
19	Croix Rouge Française	3 000 €
20	Secours Catholique	3 800 €
<b>Sous total Humanitaire</b>		<b>6 800 €</b>
<b>AIDE SOCIALE</b>		
21	REPAIR - Réseau Pontarlier Accueil Insertion	1 500 €
22	Travail et Vie	14 500 €
<b>Sous total Aide Sociale</b>		<b>16 000 €</b>
<b>SOUTIEN À LA PETITE ENFANCE</b>		
23	La Marelle	150 €
24	Les P'tites Caramboles	150 €
25	Ô fil des Prémas Francs-Comtois	0 €
26	SOS Future Maman	0 €
<b>Sous total Soutien à la Petite Enfance</b>		<b>300 €</b>
<b>SOUS TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>58 335 €</b>

(\*) La commission Solidarité/Social/Politique de la Ville/Santé, réunie le 28 mars 2024, a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle par la Ville de Pontarlier pour l'achat d'un camion, en sus de la subvention de fonctionnement de 9 500 €.

Par ailleurs, dans le cadre des aides de Noël, la Commission a également émis un avis favorable pour l'attribution des aides financières suivantes :

<b>ACTIONS DE NOËL</b>		
1	APAT - Association Pontissalienne d'aide aux Travailleurs	1 000 €
2	Croix Rouge française	1 000 €
3	Travail et Vie	1 000 €
<b>Sous total Actions de Noël</b>		<b>3 000 €</b>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>61 335 €</b>

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

Autorisent son Président ou son Vice-Président à verser les subventions aux associations à caractère social et aides financières dont les détails figurent ci-dessus.

Ne participent pas au vote des subventions des associations pour lesquelles ils sont engagés :

. Section SOUTIEN À LA VIEILLESSE : Madame COLIN

. Section AIDE SOCIALE / ACTIONS DE NOËL : Monsieur MICHAUD.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.



Pour extrait conforme,  
Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente,

*Bénédicte HERARD*  
Bénédicte HERARD







**EXTRAIT**

**Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.**

SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

18 heures 30

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

**PRÉSENTS :** Mesdames HERARD, JACQUET, BOBILLIER, COLIN et MARADAN  
Messieurs TOULET, MICHAUD et VOIRIN

**EXCUSÉS :** Mesdames TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET et CUENOT  
Messieurs VIVOT, BEDOURET et LECLERC

**ABSENT :** Monsieur BRUN-BARONNAT

**PROCURATIONS :** Monsieur VIVOT à Madame HERARD  
Madame DROZ-BARTHOLET à Monsieur TOULET  
Madame CUENOT à Madame BOBILLIER

Nombre de membres en exercice : 17  
Présents : 9 – votants : 12

Le Président certifie :  
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 5 avril 2024



---

**ADMINISTRATION GENERALE - Modification du tableau des effectifs**

**1/ CCAS - Structures d'Accueil Petite Enfance**

Dans le cadre du remplacement d'un agent assurant la direction d'une structure d'accueil petite enfance, il est proposé de supprimer un emploi d'infirmier de soins généraux, à plein temps, et de créer un emploi de conseiller socio-éducatif, à plein temps.

Emploi : Infirmier de soins généraux :

- ancien effectif à temps complet : 3
- nouvel effectif à temps complet : 2

Emploi : conseiller socio-éducatif :

- ancien effectif à temps complet : 1
- nouvel effectif à temps complet : 2

**2/ Avancement de grade et promotion interne**



- Avancement de grade :

À la suite des propositions concertées d'avancement de grade du CCAS, le tableau des effectifs doit être modifié pour tenir compte de ces évolutions de carrière.

Poste	Suppression de poste / grade	Création de poste / grade
Directeur SAPE	Éducateur de jeunes enfants – ancien effectif : 6 – nouvel effectif : 5	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle – ancien effectif : 2 – nouvel effectif : 3
Animateur	Animateur principal de 2ème classe – ancien effectif : 1 – nouvel effectif : 0	Animateur principal de 1ère classe – ancien effectif : 0 – nouvel effectif : 1

- Promotion interne :

À la suite des propositions concertées du CCAS, et sous réserve des listes d'aptitude au titre de la promotion interne établies par le Président du Centre de Gestion du Doubs, le tableau des effectifs doit être modifié pour tenir compte de ces évolutions de carrière.

Poste	Suppression de poste / grade	Création de poste / grade
Agent d'entretien SAPE	Adjoint technique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe – ancien effectif : 1 – nouvel effectif : 0	Agent de maîtrise – ancien effectif : 1 – nouvel effectif : 2

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

valident la modification du tableau des effectifs telle qu'énoncée ci-dessus.



Pour extrait conforme,  
Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente,

*Bénédicte HERARD*  
Bénédicte HERARD